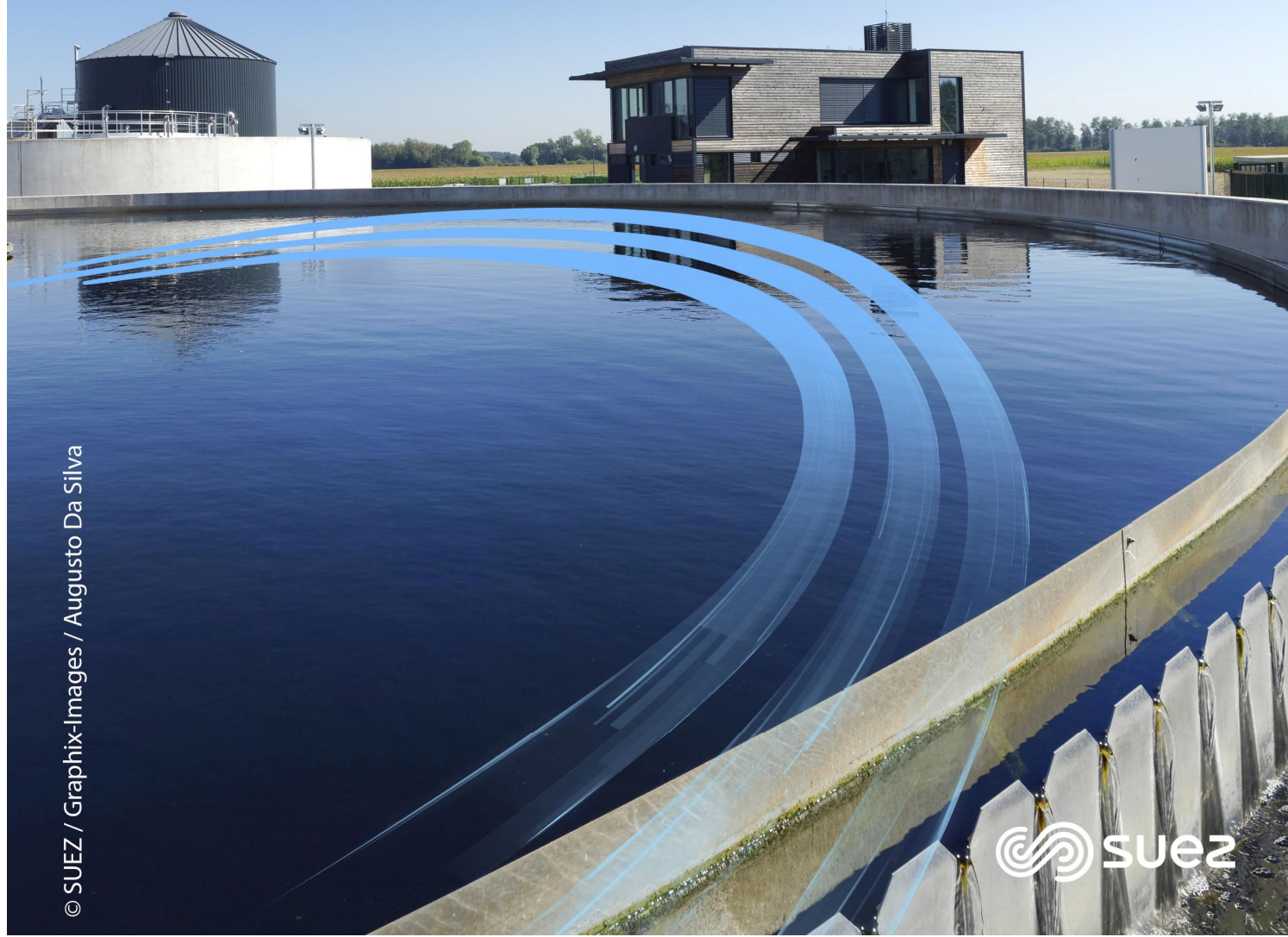


# Service de l'assainissement

**Rapport annuel du délégataire 2023**  
(conforme aux articles L. 3131-5, R. 3131-2 et suivants du code de la commande publique)

ANGERVILLE



Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20241118-CA-DEL-2024-128-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2024  
Date de réception préfecture : 22/11/2024

# Sommaire

<b>1</b>	<b>  Synthèse de l'année</b>	<b>5</b>
1.1	Le contexte de l'année	7
1.2	Les évolutions à venir	8
1.3	L'essentiel de l'année	10
1.3.1	Les faits marquants 2023	10
1.4	Les indicateurs de performance	12
1.4.1	Les indicateurs du décret du 2 mai 2007	13
1.4.2	Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL	14
1.4.3	Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E	14
1.5	Les évolutions réglementaires	15
<b>2</b>	<b>  Présentation du service</b>	<b>17</b>
2.1	Le contrat	19
2.2	Notre organisation dédiée à votre contrat	20
2.2.1	La gestion de crise et continuité d'activité	20
2.3	L'inventaire du patrimoine	21
2.3.1	Les biens de retour	21
<b>3</b>	<b>  Qualité du service</b>	<b>29</b>
3.1	Le bilan d'exploitation du système de collecte	30
3.1.1	La pluviométrie	30
3.1.2	L'exploitation des réseaux de collecte	31
3.1.3	L'exploitation des postes de relèvement	34
3.1.4	La conformité du système de collecte	37
3.2	Le bilan d'exploitation du système de traitement	40
3.2.1	Le fonctionnement hydraulique	40
3.2.2	L'exploitation des ouvrages de traitement	40
3.2.3	Les interventions sur les stations d'épuration	42
3.2.4	La conformité des rejets du système de traitement	43
3.3	Le bilan de la relation client	45
3.3.1	Les statistiques clients	45
3.3.2	Les volumes assujettis à l'assainissement	45
3.3.3	La typologie des contacts clients	45
3.3.4	Les principaux motifs de dossiers clients	46
3.3.5	L'activité de gestion clients	46
3.3.6	La relation clients	46
3.3.7	L'encaissement et le recouvrement	47
3.3.8	Le fonds de solidarité	47
3.3.9	Les dégrèvements pour fuite	47
3.3.10	Le prix du service de l'assainissement	48
<b>4</b>	<b>  Comptes de la délégation</b>	<b>51</b>
4.1	Le CARE	53
4.1.1	Le CARE	53
4.1.2	Le détail des produits	54
4.2	La situation des biens et des immobilisations	55
4.2.1	La situation sur les installations	55
<b>5</b>	<b>  Votre délégataire</b>	<b>57</b>
5.1	Notre organisation	60

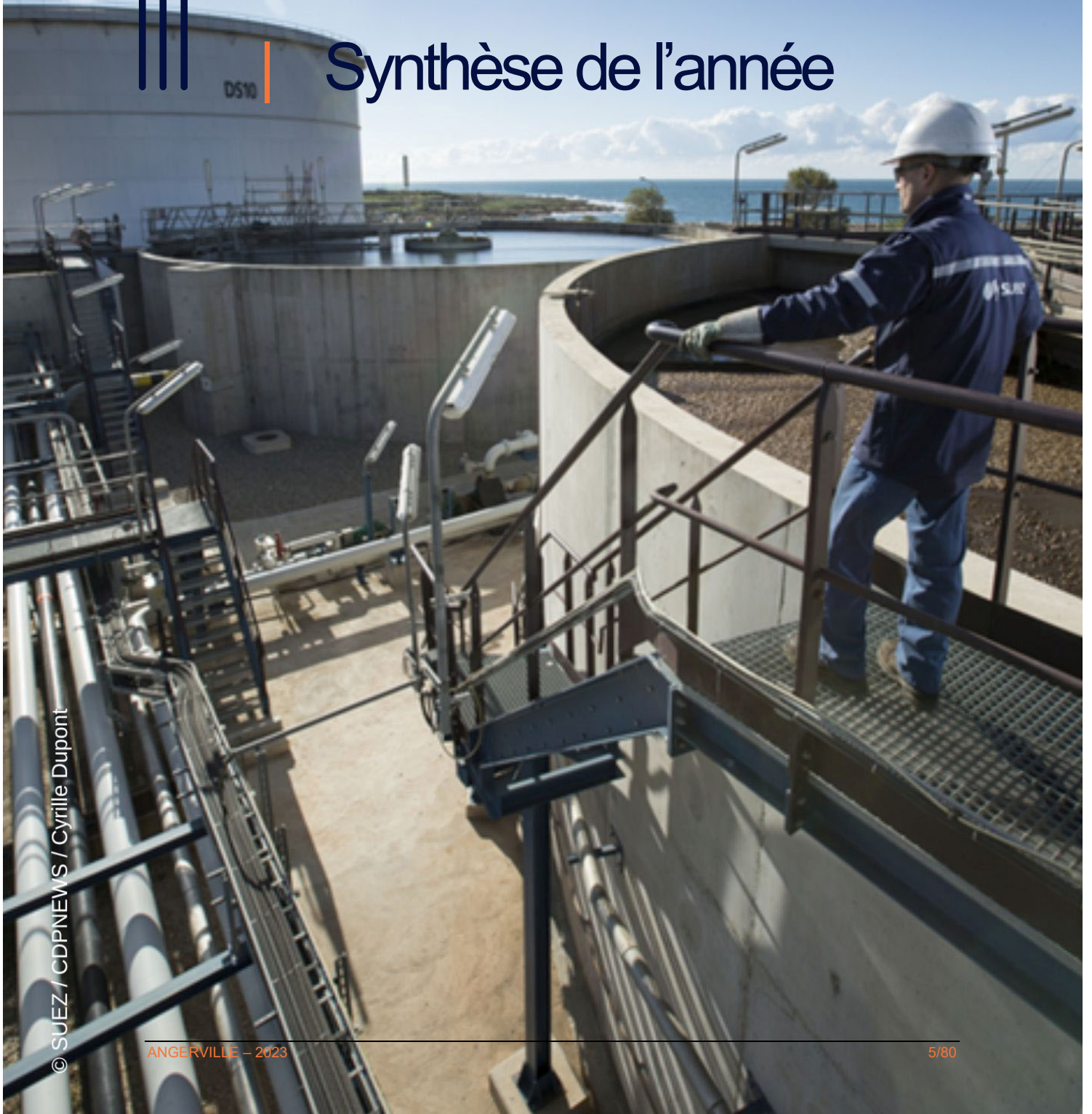
5.1.1	La Région .....	60
5.1.2	SUEZ : notre proposition de valeur pour nos clients .....	61
5.2	Notre système de management .....	62
5.3	Nos actions de communication .....	73
5.3.1	Nos réponses concrètes au plan d'eau du gouvernement .....	73

## 6 | Annexes ..... 75

6.1	Annexe 3 : Bilan d'activités réseaux.....	77
-----	---	----



# Synthèse de l'année



Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20241118-CA-DEL-2024-128-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2024  
Date de réception préfecture : 22/11/2024

## 1.1 Le contexte de l'année

### **Les appels à la sobriété nécessitent de repenser le modèle économique des services de l'eau et l'assainissement :**

A la suite de deux hivers secs en 2022 et 2023, une situation exceptionnelle de sécheresse est apparue dans la plupart des régions de France dès le printemps 2023.

Les appels nationaux à la sobriété de la consommation en eau et les arrêtés préfectoraux généralisés de restriction de la consommation d'eau ont conduit à une baisse des volumes historiques de l'ordre de 10% sur la période estivale et à des changements comportementaux.

Si ces impacts sont bénéfiques pour le niveau de la ressource en eau, ils remettent en cause le modèle économique de l'eau qui repose sur les volumes.

Afin de sécuriser le financement des infrastructures et la performance de services dont les coûts sont majoritairement fixes, il apparaît nécessaire d'anticiper les futures crises et de repenser le modèle économique de ces services.

### **Inflation : une poursuite de la crise en 2023 qui fragilise l'économie des contrats**

La crise inflationniste initiée en 2022 s'est poursuivie en 2023.

Dans les métiers de l'eau et l'assainissement, cette crise a impacté en particulier les dépenses d'énergie et de réactifs.

La poursuite de cette inflation met en avant l'importance de formules d'évolution des prix reflétant la réalité de l'inflation subie.

Le cas échéant, afin de maintenir l'équilibre économique du service, garant de sa pérennité, des adaptations en fréquence ou en contenu peuvent s'avérer nécessaires.

## 1.2 Les évolutions à venir

De nombreuses modifications à venir du cadre législatif et réglementaire amèneront à faire évoluer le cadre contractuel des contrats.

### Réforme des redevances des Agences de l'Eau

La loi de finance 2024 a modifié structurellement les redevances des agences de l'eau à partir du XIIème programme 2025-2030.

Ces modifications impacteront le coût des services d'eau et d'assainissement avec notamment des redevances modulées en fonction de critères de performance et un transfert de redevable qui impacte les modalités de calcul et de reversement. Les dispositions précises d'application seront connues au cours de l'année 2024 pour une entrée en vigueur dès le 1<sup>er</sup> janvier 2025.

### Infrastructures Numériques : disparition programmée des technologies 2G, 3G et cuivre

Les opérateurs de communication ont, avec l'accord de l'ARCEP décidé de supprimer les technologies de communications 2G, 3G et cuivre entre 2025 et 2030 afin de les remplacer par une généralisation des technologies plus récentes (4G et 5G dans le domaine mobile et fibre dans le domaine filaire).

Les métiers de l'eau et l'assainissement utilisent de nombreux objets connectés, tant pour la mesure des informations sur les réseaux et les usines, que pour le pilotage à distance des installations.

Or les capteurs et automates reposent majoritairement sur les technologies qui seront supprimées par les opérateurs, ces technologies étant les seules jusqu'à ce jour à assurer la couverture nécessaire, en particulier pour les capteurs sur le patrimoine enterré et pour les sites isolés.

Dès lors, il convient, pour assurer la continuité des services d'eau et d'assainissement, de procéder à un renouvellement partiel des équipements du patrimoine des Collectivités.

Par conséquent, une modification des plans contractuels de renouvellement des équipements est nécessaire.

Ces modifications tiendront compte à la fois :

- de l'urgence de renouvellement, notamment pour les technologies 2G s'arrêtant en 2025,
- de l'intégration du module communicant au sein de l'équipement et la possibilité de dissocier le capteur du modem,
- du choix de la collectivité de passer à des technologies plus récentes
- de l'existence du renouvellement de ces équipements au sein des plans de renouvellement actuels.

Le cas échéant, et après arbitrage, il conviendra de trouver les solutions permettant de financer ces renouvellements contraints par cet événement extérieur.

### Cybersécurité NIS 2

La connectivité des installations industrielles permet leur pilotage optimisé et une meilleure performance. Cette connectivité croissante s'accompagne d'un accroissement des risques liés à la cybersécurité et au piratage informatique.

Face à ces risques, la commission européenne a décidé de renforcer massivement la cybersécurité dans un grand nombre de secteurs d'activité en Europe, dont l'eau potable et l'assainissement. Les états membres ont jusqu'au 17 octobre 2024 pour transposer la directive européenne NIS 2 (2ème version de la directive Network & Information Security) dans leur droit respectif.

La déclinaison en droit français de cette directive va a priori venir en complément de la loi de programmation militaire et en substitution de loi NIS, qui ne concernent qu'un petit nombre de grands systèmes critiques. Le nombre d'entités concernées par cette nouvelle réglementation va drastiquement augmenter (il est question d'un facteur 100).

L'Agence de la Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) finalise actuellement les consultations des associations professionnelles afin de finaliser son projet qui sera soumis au parlement. L'ANSSI

prévoit aussi de fournir un portail d'aide à la décision permettant à une collectivité, un organisme, une entreprise de savoir si elle est concernée et à quel niveau d'exigences, ou non.

Face à ce changement de réglementation, l'approche de SUEZ Eau France est de proposer un 1er niveau de cybersécurité afin de protéger le patrimoine industriel ainsi que les opérations et les services associés et de préparer la mise en conformité vers la réglementation s'il y a lieu.

### **Disparition de l'ARENH fin 2025**

Fin décembre 2025, le tarif d'Accès Régulé à l'Electricité Nucléaire Historique (ARENH) disparaîtra. Ce tarif réglementé, qui représente environ 50% des consommations électriques des métiers de l'eau et l'assainissement est très compétitif à 42 €/MWh dans un marché évoluant entre 80 et 250 €/MWh entre 2022 et 2024.

L'évolution des coûts de l'électricité dépendra de la possible substitution par de nouveaux mécanismes. Il conviendra de réexaminer les conditions économiques des contrats d'eau et d'assainissement, conséquences de ce changement législatif.

## 1.3 L'essentiel de l'année

### 1.3.1 Les faits marquants 2023

Engagés & unis dans nos missions pour sensibiliser et transmettre la passion de nos métiers

Des équipes engagées sur nos 2 sites d'embauche : Etampes et Bures-sur-Yvette



Contrat Paris Saclay - Suez élu Service Client de l'année 2024

17 novembre 2023 : Remise de prix au Trianon où le multicanal de Montgeron a été honoré du prestigieux titre de meilleur service client de l'année dans la catégorie distribution d'eau sur le périmètre de la communauté d'agglomération Paris-Saclay.

205 tests clients mystères ont été réalisés pendant 8 semaines (appels, emails...) afin de tester la qualité de notre relation client.



Evènements autour de la sécurité



25 avril 2023 : Journée des risques métiers sur le thème des risques routiers

3 ateliers organisés :

- Quizz téléphone au volant,
- Les angles morts d'un camion
- Rédaction d'un constat

25 au 29 septembre 2023 : Semaine santé sécurité sur le thème des risques liés aux substances psychoactives.

Au programme :

- Quizz,
- Atelier simulation alcool et drogues avec la

## Nos collaborateurs, dévoués et réactifs, garantissent une continuité de service sans faille en toute circonstance.

**La SewerBall : Nouvelle technique d'investigation pour détecter les intrusions d'eaux claires parasites**



**Déploiement d'ECA, nouvel outil dédié aux enquêtes de conformité assainissement**



**Remplacement des diffuseurs de la STEU de Dampierre-en-Yvelines**



**Création d'un module CATEC sur la plateforme sécurité du site de Bures**



**STEU Morigny-Champigny : Renouvellement de l'agitateur du bassin d'aération**



**STEU Etréchy : Mise en place du système d'aération secours**



## 1.4 Les indicateurs de performance

Les données et indicateurs relatifs aux caractéristiques et à la performance du service qui sont présentés ci-dessous et dont la production relève de la responsabilité du délégataire dans le cadre du présent contrat vous permettront de faire figurer dans votre rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) les indicateurs descriptifs du service et les indicateurs de performance demandés par le **décret du 2 mai 2007**.

Certaines données et indicateurs sont présentés dans d'autres parties de ce rapport, et notamment :

- Les caractéristiques techniques du service :
  - La date d'échéance du contrat de Délégation de Service Public est répertoriée dans la partie "Présentation du service \ Le contrat"
  - L'estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaire ou séparatif (1), le nombre d'abonnés, l'évaluation du nombre d'habitants desservis par le service public d'assainissement non collectif sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - Les linéaires de réseau de collecte des eaux usées de type unitaire (1) et séparatif (1) sont détaillés dans la partie "La présentation du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les réseaux"
  - Le nombre d'autorisations de déversements d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1) est répertorié dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - La quantité de boues issues des ouvrages d'épuration est présentée dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de traitement \ L'exploitation des ouvrages de traitement"
- La tarification du service de l'assainissement et les recettes du service :
  - La facture détaillée et le prix TTC pour une consommation de référence de 120 m<sup>3</sup> sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Le prix du service de l'assainissement"
  - Les recettes du service sont présentées dans la partie "Les comptes de la délégation et le patrimoine \ Le CARE"
- Les indicateurs de performance :
  - Le taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1) figure dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle \ Les statistiques clients"
  - L'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) est présenté dans la partie "La qualité du service \ L'inventaire du patrimoine \ Les biens de retour / L'analyse du patrimoine".
  - Le taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers, le nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage et l'indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1) sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan d'exploitation du système de collecte \ La conformité du système de collecte"
  - Le taux de réclamation, l'existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues ainsi que les taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"
  - L'indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif et le taux de conformité des dispositifs associés sont répertoriés dans la partie "La qualité du service \ L'assainissement non collectif"

### Focus sur le SISPEA

Le SISPEA, système d'information unique et visant au recueil, à la conservation et à la diffusion des données sur les services publics de distribution d'eau et d'assainissement, a été créé par la loi sur l'Eau et rendu obligatoire par la loi NOTRe.

Chaque collectivité doit y saisir et y publier les données et indicateurs normés des services dont elle a la charge, une fois le RPQS présenté à son assemblée délibérante.

Nous avons construit, en collaboration avec l'Office français de la biodiversité, entité gérant le SISPEA un échange automatisé de ces données permettant de les alimenter par celles que nous fournissons dans le présent RAD. Cela permet ainsi de vous affranchir en grande partie de cette saisie. Il nous apparaît également important d'être proactifs dans cette démarche de transparence. Ces données ne seront que « préalimentées », il vous appartiendra de les publier en les validant sur le portail dédié.

Sauf avis contraire de votre part et sous réserve de pouvoir faire correspondre notre référentiel Contrats avec le référentiel des services SISPEA (relation 1-1 exigée), nous procéderons à l'envoi automatisé des données en juillet.

- Les actions de solidarité et de coopération, et notamment le nombre et le montant des abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité sur l'eau, sont présentés dans la partie "La qualité du service \ Le bilan clientèle"

Pour chaque donnée et indicateur nous avons indiqué le degré de fiabilité (A pour "très fiable", B pour "fiable" et C pour "peu fiable") calculé selon la méthodologie préconisée dans la circulaire ministérielle n°12/DE du 28 avril 2008.

La définition et le mode de calcul de chaque donnée et indicateur de performance peuvent être consultés sur le site <http://www.services.eaufrance.fr/indicateurs>

Le détail du calcul de certains indicateurs est reporté en annexe.

### 1.4.1 Les indicateurs du décret du 2 mai 2007

Nous avons également indiqué ci-dessous des données et indicateurs dont la production relève de la responsabilité de la collectivité ou d'autres organismes publics, dans la mesure où ceux-ci ont pu être collectés à la date de réalisation du présent rapport. Ils sont signalés par un signet numéroté :

(1) : producteur de l'information = Collectivité

(2) : producteur de l'information = Police de l'Eau.

Indicateurs du décret du 2 mai 2007					
Thème	Indicateur	2022	2023	Unité	Degré de fiabilité
Caractéristique technique	D201.0 - Estimation du nombre d'habitants desservis par un réseau de collecte des eaux usées, unitaires ou séparatif (1)	4 075	4 140	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.056 - Nombre d'abonnés	1 630	1 676	Nombre	A
Caractéristique technique	D202.0 - Nombre d'autorisations de déversement d'effluents d'établissements industriels au réseau de collecte des eaux usées (1)	0	0	Nombre	A
Caractéristique technique	VP.199 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type unitaire (1)	0	0	km	A
Caractéristique technique	VP.200 - Linéaire de réseaux de collecte des eaux usées de type séparatif (1)	26,52	26,52	km	A
Caractéristique technique	D203.0 - Quantité de boues issues des ouvrages d'épuration	91,2	77,4	TMS	A
Caractéristique technique	D301.0 - Evaluation du nombre d'habitants desservis par le service public de l'assainissement non collectif	0	0	Nombre	A
Tarification	D204.0 - Prix TTC du service au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup>	2,24297	2,37877	€ TTC/m <sup>3</sup>	A
Indicateur de performance	P201.1 - Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées (1)	92,14	93,53	%	A
Indicateur de performance	P202.2B - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées	15	15	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P204.3 - Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive ERU (2)	Etablis par la Police de l'Eau		Oui / Non	A
Indicateur de performance	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)			Oui / Non	A
Indicateur de performance	P205.3 - Conformité de la performance des ouvrages d'épuration (2)			%	A
Indicateur de performance	P206.3 - Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation	100	100	%	A
Actions de solidarité et de coopération	P207.0 - Montant des abandons de créance ou des versements à un fond de solidarité	0,0001	0,0007	€/m <sup>3</sup>	A
Actions de solidarité et de coopération	Nombre de demandes d'abandons de créances reçues	3	2	Nombre	A

## 1.4.2 Les indicateurs complémentaires pour les rapports soumis à CCSPL

Les indicateurs mentionnés ci-dessous sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs du décret du 2 mai 2007 soumis à examen de la CCSPL					
Thème	Indicateur	2022	2023	Unité	Degré de fiabilité
Indicateur de performance	P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	0	0	Nombre / 1000 habitants desservis	A
Indicateur de performance	P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	0	0	Nombre / 100 km	A
Indicateur de performance	P254.3 - Conformité des performances des équipements d'épuration au regard des prescriptions de l'acte individuel pris en application de la police de l'eau	100	100	%	A
Indicateur de performance	P255.3 - Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées (1)	110	110	Valeur de 0 à 120	A
Indicateur de performance	P258.1 - Taux de réclamations	0	0	Nombre / 1000 abonnés	A
Indicateur de performance	Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	Oui / Non	A
Indicateur de performance	P257.0 - Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente	6,36	8,37	%	A

## 1.4.3 Les indicateurs complémentaires proposés par la FP2E

Dans un souci de continuité, la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau (FP2E) a décidé de maintenir la publication de données et d'indicateurs qui n'ont pas été repris dans le décret du 2 mai 2007. Ces indicateurs qui étaient publiés depuis 2004 sont à produire uniquement dans le cas où le rapport annuel sur le prix et la qualité du service est soumis à l'examen de la CCSPL (communes de plus de 10 000 habitants, EPCI de plus de 50 000 habitants ou syndicats mixtes ayant au moins une commune de plus de 10 000 habitants).

Indicateurs de la FP2E				
Thème	Indicateur	2023	Unité	Degré de fiabilité
Dépollution	Indice de conformité réglementaire des rejets (arrêté préfectoral)	Etabli par la Police de l'Eau	Oui / Non	A
Satisfaction des usagers	Existence d'une mesure de satisfaction clientèle	Oui	Oui / Non	A
Accès à l'eau	Existence d'une CCSPL	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Existence d'une commission départementale Solidarité Eau	Non	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 9001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 14001 version 2015	Oui	Oui / Non	A
Indicateur FP2E	Liaison du service à un laboratoire accrédité	Oui	Oui / Non	A
Certification	Obtention de la certification ISO 50001 Version 2018	Oui	Oui / Non	A

## 1.5 Les évolutions réglementaires

### ACTUALITE MARQUANTE EN COMMANDE PUBLIQUE

#### **LOI n°2022-217 du 21 février 2022, relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale**

Apports généraux : Gestion des conflits d'intérêts d'élus locaux - Démocratisation de la composition des commissions consultatives de service public local

Apports spécifiques aux modalités du transfert obligatoire des compétences d'eau et d'assainissement à l'échelle intercommunale prévu pour 2026 : Drogations à l'interdiction d'usage du budget propre pour favoriser le transfert des compétences - La gestion confiée à un syndicat peut être maintenue malgré le transfert de compétence - Organisation d'un débat et d'une convention sur la tarification -

#### **Décret n° 2022-767 du 2 mai 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique (pris pour l'application de l'article 35 de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets)**

Modifications concernant les marchés publics - Modifications concernant les concessions - Modifications communes aux marchés et aux concessions

#### **Avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022 sur la portée des dispositions du droit de la commande publique relatives aux modifications des contrats en cours, ainsi que sur leur articulation avec les règles dégagées par la jurisprudence en matière d'imprévision**

Circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2022 (n°6374/SG relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de hausse des prix de certaines matières premières et abrogeant la circulaire n°6338/SG du 30 mars 2020- la circulaire ci-après), présentant aux préfets les recommandations en matière d'exécution des contrats de la commande publique et ayant abrogé la circulaire du Premier ministre 30 mars 2022.

#### **Ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 entrant en vigueur le 2 juillet 2022 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements**

Décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements

#### **Ordonnance n° 2022-1336 du 19 octobre 2022 relative aux droits sociaux des personnes détenues**

Dans le cadre de la réforme du travail pénitentiaire, afin d'accroître l'attractivité du travail en détention, cette ordonnance permet aux entreprises qui offrent du travail d'accéder aux marchés réservés.

#### **Décret n° 2022-1683 du 28 décembre 2022 portant diverses modifications du code de la commande publique**

Pris pour application de ces articles L. 2113-13-1 et L. 3113-2-1 du code de la commande publique pour fixer à 50 % la proportion minimale de personnes détenues devant être employées dans le cadre de ce nouveau dispositif.

#### **Arrêté du 22 décembre 2022 relatif aux données essentielles des marchés publics**

Annexe 15 du code de la commande publique

### ACTUALITE MARQUANTE POUR LA GESTION DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT

L'ordonnance n°2022-1611 du 22 décembre 2022 relative à l'accès et à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine et l'ensemble des textes réglementaires ayant pour objet la transposition de la directive européenne 2020/2184 du 16 décembre 2020 relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine dans la législation française.

Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20241118-CA-DEL-2024-128-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2024  
Date de réception préfecture : 22/11/2024

© SUEZ / CDPNEWS / Cyrille Dupont



# | Présentation du service



Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20241118-CA-DEL-2024-128-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2024  
Date de réception préfecture : 22/11/2024

## 2.1 Le contrat

Le tableau ci-dessous présente les dates de prise d'effet et d'échéance du contrat et des éventuels avenants qui ont été signés :

Le contrat et ses avenants			
Désignation	Date de prise d'effet	Date d'échéance	Objet
Contrat	08/07/2016	07/07/2024	Affermage

## 2.2 Notre organisation dédiée à votre contrat

### 2.2.1 La gestion de crise et continuité d'activité

La gestion de crise et continuité d'activité afin de limiter les conséquences d'évènements significatifs (ex. : tempêtes, coupures d'énergie, pollutions, cyber attaque...) de nature à mettre en péril la continuité de service, la santé des salariés ou l'environnement, nous sommes structurés pour pouvoir, à tout moment, mobiliser des moyens exceptionnels au niveau local et au niveau national :

- Stocks d'équipements,
- Stocks d'eau potable,
- Laboratoires d'analyses 24h/24 et 7 jours/7,
- Systèmes d'alerte permettant de prévenir très rapidement la population par téléphone, sur le site internet « Tout sur Mon Eau » et aussi avec les réseaux sociaux SUEZ France.

Le système de gestion de crise et de continuité d'activité s'appuie sur :

- Un système d'astreinte régional et national pour détecter les événements non souhaités et informer les acteurs concernés,
- Une organisation du management de crise avec une cellule dédiée à la cybersécurité,
- La connaissance du rôle des différents acteurs d'une crise,
- Un ensemble de documents ou de données techniques spécifiques (ex : fiches réflexes, fiches pratiques, plan de continuité cyber...),
- Une formation des acteurs principaux,
- La réalisation d'exercices de crise et de retours d'expérience (RETEX).

En outre, l'ensemble du personnel d'astreinte et d'intervention fait l'objet de formations ou de mises à niveau régulières, afin de maîtriser aussi rapidement que possible les situations d'urgence, ne relevant pas nécessairement de la crise majeure, qui peuvent se présenter. Enfin, les incidents ou accidents réels sont exploités en termes de retour d'expérience et de validation des consignes mises en place dans ce cas.

En Décembre 2022, SUEZ a participé à l'exercice de crise cyber « REMPLAR22 » qui a été organisé par l'ANSSI, le Campus Cyber et le Club de Continuité d'Activité, avec également la présence de plus d'une centaine d'organisations publiques et privées.

Le scénario simulait une cyberattaque via des fournisseurs avec des pannes des services bureautiques, l'activation de rançongiciel...

Plusieurs objectifs avaient été préalablement définis comme :

- tester les dispositifs de gestion de crise et s'assurer de la prise en compte des spécificités des cyber-attaques ;
- sensibiliser aux enjeux de continuité d'activité face au risque de blackout numérique ;
- être capable de communiquer en interne et en externe selon des modalités adaptées ;
- tester les liens avec les institutions publiques.

Les participants ont fait preuve d'une bonne réactivité grâce à des réflexes acquis précédemment et nous avons également renforcé nos liens avec toutes les parties prenantes publiques et privées nécessaire face à ce type de situation.

## 2.3 L'inventaire du patrimoine

### 2.3.1 Les biens de retour

- **LES RESEAUX PAR TYPE**

Le tableau suivant détaille le linéaire de canalisation par type (séparatif ou unitaire) exploité dans le cadre du présent contrat. Le linéaire de réseau présenté est celui exploité au 31 décembre de l'année d'exercice hors branchements :

Répartition du linéaire de canalisation par type (ml)			
Désignation	2022	2023	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales hors refoulement (ml)	11 640	11 640	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées hors refoulement (ml)	23 116	23 116	0,0%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées en refoulement (ml)	3 407	3 407	0,0%
<b>Linéaire total (ml)</b>	<b>38 163</b>	<b>38 163</b>	<b>0,0%</b>

Répartition du linéaire de canalisation par type et diamètre (ml)				
Diamètre	Gravitaire Eaux Pluviales	Gravitaire Eaux Usées	Refoulement	Total
60			36	36
80			431	431
100	19			19
110			92	92
150	146	326		472
160	111			111
200	804	19 038	58	19 900
250	533	2 354		2 887
300	3 097	765		3 863
315	116			116
350	7			7
400	1 934			1 934
500	764			764
600	471			471
800	329			329
1000	85			85
Inconnu	3 224	633	2 790	6 647
<b>Total général</b>	<b>11 640</b>	<b>23 116</b>	<b>3 407</b>	<b>38 163</b>

## 2 | Présentation du service

- **LES ACCESSOIRES DE RESEAU ET LES BRANCHEMENTS**

Le tableau suivant détaille les principaux accessoires de réseau disponibles au 31 décembre de l'année d'exercice dans le cadre du présent contrat :

<b>Inventaire des principaux accessoires du réseau</b>			
<b>Désignation</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Avaloirs	513	513	0,0%
Branchements publics eaux usées	1 677	1 687	0,6%
Ouvrages de prétraitement réseau	6	6	0,0%
Regards réseau	941	941	0,0%
Puisards	106	106	0,0%

- **LES INSTALLATIONS DE TRAITEMENT**

Les installations de traitement des effluents et des boues disponibles au cours de l'année d'exercice dans le cadre de l'exécution du présent contrat sont les suivantes :

### **DESCRIPTION DE LA MICRO-STATION D'EPURATION**

La micro-station d'épuration de la commune de Villeneuve construite par la société JEAN VOISIN en 1996 est dimensionnée pour traiter un flux de pollution de 150 Equivalents habitant (Eh).

<b>Charge polluante (kg/j)</b>	
<b>MES</b>	10,5
<b>DCO</b>	8,1
<b>DBO</b>	16,2
<b>NK</b>	2,2
<b>NH4</b>	10,5

<b>Charge hydraulique</b>	
<b>Volume journalier en m3/j</b>	30

Le système de traitement comporte une filière d'élimination des matières grossières, des sables et des graisses par des moyens mécaniques ou des procédés chimiques et une filière d'épuration biologique de la pollution dissoute grâce aux bactéries présentes dans l'effluent.

La micro-station d'épuration est composée :

D'un **prétraitement** constitué :

- d'un dégrilleur manuel,
- d'un by-pass du dégrilleur,
- d'un décanteur digesteur de marque Sabla d'un volume utile de 30 m3. L'effluent se débarrasse en passant dans le décanteur digesteur d'une grande partie des matières en suspension par simple décantation physique. Les boues qui se déposent subissent une digestion anaérobie.

## 2 | Présentation du service

D'un **traitement** constitué :

- d'une chasse automatique de marque S.I.N.T. d'un volume de 8 m<sup>3</sup>. Les effluents sont stockés dans la bêche et envoyés sur les filtres à raison de 8 m<sup>3</sup> par bêche,
- d'une chambre à vanne constituée de trois unités. Les effluents arrivant de la chasse sont dirigés par l'intermédiaire des trois vannes vers les différents filtres,
- d'un massif épuratoire (filtres à sable) de 243 m<sup>2</sup>. L'infiltration, percolation est un procédé par filtration en milieu aérobie se réalisant sur et dans un milieu granulaire fin,
- d'un bassin d'infiltration permettant à l'eau traitée de rejoindre la nappe phréatique.

### • DESCRIPTION DE LA STATION D'EPURATION D'ANGERVILLE

La station d'épuration de la commune d'Angerville a été construite par la société WANGNER en 2001 et réceptionnée en décembre 2002. Elle a été dimensionnée pour traiter un flux de pollution de 6.000 Equivalents habitant (EH)



Charge polluante (kg/j)	
MES	420
DCO	360
DBO	720
NK	90
NH4	24

Charge hydraulique	
Débit nominal journalier	900 m <sup>3</sup> /j
Débit nominal horaire	38 m <sup>3</sup> /h
Débit maximal horaire accepté	112,5 m <sup>3</sup> /h

## 2 | Présentation du service

Le système de traitement comporte deux filières : la filière eau (élimination des matières grossières, des sables et des graisses par des moyens mécaniques ou des procédés chimiques et épuration biologique de la pollution dissoute grâce aux bactéries présentes dans l'effluent) et la filière boue (déshydratation, chaulage et épandage en agriculture).

**La filière EAU** est composée :

- d'un poste de relèvement en entrée de station, équipé d'un trop plein raccordé au bassin de pollution. En cas de sur-débit ou de panne du poste de relèvement, le trop plein du poste ou le by-pass situé en amont permettent de diriger les effluents vers le bassin de pollution.
- d'un prétraitement. Ce traitement physique est assuré par un dégrilleur à tambour rotatif à fines mailles nommé Aquanet 3D. Il assure à la fois les fonctions de dégrillage, de dessablage et de dégraissage. La dégradation des graisses se poursuit par oxydation dans le bassin biologique. Après prétraitement, une partie des eaux peut être by-passée vers le bassin de pollution. Les refus de dégrillage sont stockés dans un container prévu à cet effet, avant d'être envoyés en décharge contrôlée.
- d'un traitement biologique de type boues activées en aération prolongée. Le bassin circulaire, siège d'un traitement biologique par des micro-organismes, comporte :
  - une zone de contact qui permet d'homogénéiser les boues de retour du clarificateur et l'effluent brut,
  - une zone d'aération alternée qui permet l'abattement de la pollution carbonée, la nitrification lors des phases aérées (transformation de l'ammoniaque issue des eaux usées en nitrate) et la dénitrification lors des phases non - - aérées (transformation des nitrates en azote gazeux).
- d'un clarificateur. Le clarificateur sert à séparer les eaux et les boues. Après passage par le canal de comptage, les eaux sont envoyées par le biais d'un ouvrage de répartition vers 4 lagunes d'infiltration. Une partie des boues est recirculée vers la filière eau pour ensemercer les bassins (grâce aux bactéries présentes dans les boues), l'autre partie étant extraite vers la filière boue.

**La filière BOUE** est constituée :

- d'un silo épaisseur qui récupère les boues en provenance du clarificateur,
- d'un filtre à bande permettant la déshydratation des boues (après injection de polymère),
- d'une pompe gaveuse assurant le chaulage,
- d'une aire de stockage sur site (9 mois au nominal).

## CONTEXTE REGLEMENTAIRE

La station d'épuration doit respecter les niveaux de rejet imposés par l'arrêté préfectoral n° 99/PREF.DCL/0016 du 18 janvier 1999, ainsi que les prescriptions minimales de l'arrêté du 22 juin 2007 (Annexe II – Tableaux 1 et 2), sur les échantillons moyens journaliers, en concentration ou en rendement :

Paramètre	Concentration maximale	Rendement minimum
DBO5	25 mg/L	94 %
DCO	125 mg/L	85 %
MES	35 mg/L	93 %
NGL	10 mg/L	90%
PT	-	-

L'Agence de l'Eau a confirmé que le critère de concentration du phosphore ne s'appliquait pas, car le rejet des eaux épurées s'effectuait par infiltration dans la nappe.

Par ailleurs, la station d'épuration est soumise à l'autosurveillance (arrêté du 22 juin 2007). Suivant la charge brute de pollution organique reçue. A ce titre, la station est équipée de :

- dispositifs de mesure et d'enregistrement de débit à la sortie (et à l'entrée sur une station neuve)
- préleveurs automatiques réfrigérés asservis au débit (préleveurs mobiles isothermes peuvent être utilisés)

Dans le cadre de ses nouvelles missions, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a entamé des contrôles de vérifications de la mise en application de l'arrêté du 22 juin 2007 sur l'autosurveillance. L'AESN s'intéresse dans un premier temps à la conformité métrologique des stations d'épuration.

A l'issue des contrôles réalisés par l'AESN, des non-conformités avérées influenceront de manière non négligeable le montant de la prime pour épuration. Le dispositif de mesure de la station d'épuration est conforme suite aux travaux réalisées en 2011.

## • DECHETS ET SOUS-PRODUITS

### Les boues

La production de boues fait l'objet d'un contrôle dans le cadre de l'auto-surveillance (arrêté du 22 juin 2007).

La quantité de boues produite est présentée en annexe dans le bilan de fonctionnement de la station d'épuration.

Les boues issues du traitement de la station d'épuration d'Angerville sont stockées sur site dans une aire de stockage conforme puis sont valorisées en agriculture. L'activité d'épandage est réglementée par l'arrêté du 8 janvier 1998, le décret du 8 décembre 1997 et le second programme d'action pour la protection des eaux contre les pollutions nitrates d'origine agricole, encadrant l'utilisation de fertilisant en agriculture dans l'Essonne (arrêté préfectoral du 15 février 2002). Ces textes imposent :

- la réalisation d'un dossier comprenant une étude préalable et un plan prévisionnel d'épandage. Celui d'Angerville a été validé par la préfecture le 14 février 2002.

## 2 | Présentation du service

- un suivi analytique des boues destinées à être épandues (4 Valeurs Agronomiques, 2 Eléments Traces Métalliques et 2 Composés Traces Organiques par an) et des sols recevant les épandages.
- La valeur agronomique des boues se caractérise par le taux de matières sèches, le taux de matière organique, le pH, l'azote total, l'azote ammoniacal, le rapport C/N, le phosphore total (en P2O5), le potassium total (en K2O), le calcium total (en CaO), le magnésium total (en MgO), les oligo-éléments (B, Co, Cu, Fe, Mn, Mo, Zn).
- La valeur agronomique des sols se caractérise par la granulométrie et les mêmes paramètres que précédemment en remplaçant les éléments concernés par P2O5 échangeable, K2O échangeable, MgO échangeable et CaO échangeable.
- le respect des valeurs limites suivantes :

	Valeur limite dans les boues (mg/kg MS)	Valeur limite dans le sol (mg/kg MS)
<b>Eléments traces</b>		
<b>Cadmium (Cd)</b>	10 (à compter du 01/01/04)	2
<b>Chrome (Cr)</b>	1 000	150
<b>Cuivre (Cu)</b>	1 000	100
<b>Mercure (Hg)</b>	10	1
<b>Nickel (Ni)</b>	200	50
<b>Plomb (Pb)</b>	800	100
<b>Zinc (Zn)</b>	3 000	300
<b>Cr + Cu+ Ni + Zn</b>	4 000	-
<b>Composés traces organique</b>		
<b>Total des 7 principaux PCB (28, 52, 101, 118, 138, 153, 180)</b>	0.8	-
<b>Fluoranthène</b>	5	-
<b>Benzo(b)fluoranthène</b>	2.5	-
<b>Benzo(a)pyrène</b>	2	-

Par ailleurs, des valeurs limites de doses d'apport à l'hectare (170 unités d'azote/ha/an) sont imposées en Essonne dans le cadre de programme d'action à mettre en œuvre dans les zones vulnérables.

### Les autres déchets :

Les refus de dégrillage sont acheminés en décharge contrôlée.

La quantité produite de ces déchets est présentée en annexe dans le bilan de fonctionnement de la station d'épuration.

• **L'ANALYSE DU PATRIMOINE**

<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>		
<b>Partie</b>	<b>Descriptif</b>	<b>2023</b>
Partie A : Plan des réseaux	VP.250 - Existence d'un plan de réseaux mentionnant la localisation des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage, ...) et les points d'autosurveillance du réseau (oui : 10 points / non : 0 point)	10
Partie A : Plan des réseaux	VP.251 - Mise à jour annuelle du plan des réseaux à partir d'une procédure formalisée (oui : 5 points / non : 0 point)	5
Sous-total - Partie A	Plan des réseaux (15 points)	15
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.252 et VP.254 avec VP.252 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques et VP.254 - Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux à partir d'une procédure formalisée pour les informations suivantes relatives aux tronçons de réseaux : linéaire, catégorie d'ouvrage, précision cartographique, matériaux et diamètres (0 ou 10 pts en fonction de VP.252, VP.253 et VP.254)	0
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.253 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres (0 à 5 points)	0
Partie B : Inventaire des réseaux	VP.255 - Connaissance de 50% de la date ou période de pose des tronçons identifiés (0 à 15 points)	0
Sous-total - Partie B	Inventaire des réseaux (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.256 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel le plan des réseaux mentionne l'altimétrie (0 à 15 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.257 - Localisation et description des ouvrages annexes (relèvement, refoulement, déversoirs d'orage,...) (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.258 - Inventaire mis à jour annuellement des équipements électromécaniques sur les ouvrages de collecte et de transport des eaux usées (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.259 - Nombre de branchements de chaque tronçon dans le plan ou l'inventaire des réseaux (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.260 - Localisation des interventions et travaux réalisés (curage curatif, désobstruction, réhabilitation, renouvellement,...) pour chaque tronçon de réseau (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.261 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'inspection et d'auscultation du réseau assorti d'un document de suivi contenant les dates des inspections et les réparations ou travaux qui en résultent (10 points)	0
Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux	VP.262 - Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de renouvellement (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans) (10 points)	0
Sous-total - Partie C	Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)	0
<b>TOTAL (indicateur P202.2B)</b>	<b>Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de collecte des eaux usées</b>	<b>15</b>

Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20241118-CA-DEL-2024-128-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2024  
Date de réception préfecture : 22/11/2024



## | Qualité du service



## 3.1 Le bilan d'exploitation du système de collecte

### 3.1.1 La pluviométrie

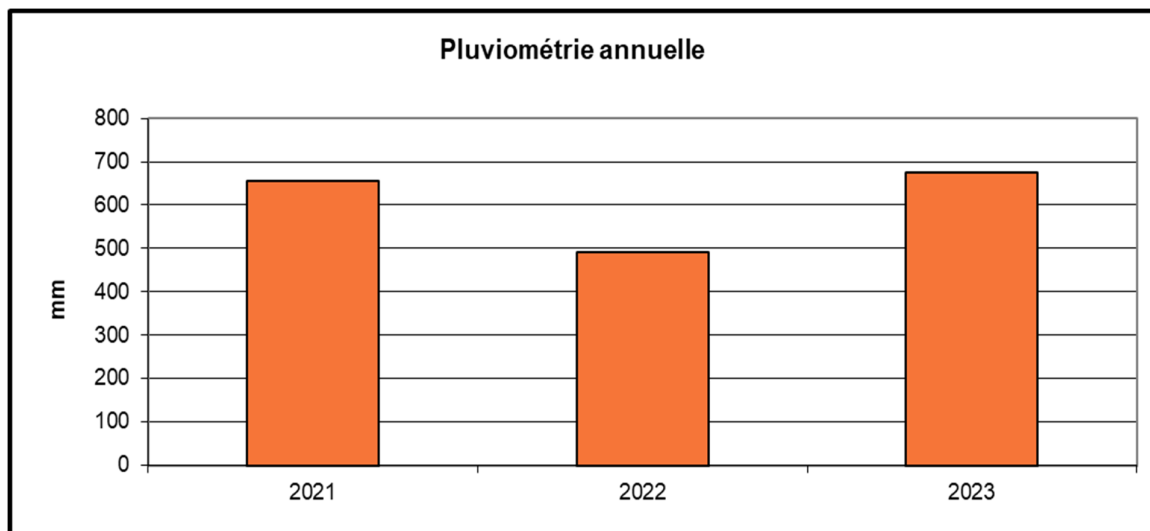
Les tableaux suivants détaillent l'évolution de la pluviométrie observée en précipitations annuelles et mensuelles. La pluviométrie a un impact important sur les volumes collectés et épurés et peut expliquer certains faits d'exploitation tels que les déversements.

- **LA PLUVIOMETRIE ANNUELLE**

La pluviométrie totale de l'année 2023 (710 mm) est plus élevée que celle de 2022 (+ 29%) et que celle observée en moyenne sur la région à travers le pluviomètre d'Orly, de 13% (626 mm pour la référence 1994-2023).

Pluviométrie annuelle			
	2021	2022	2023
Pluviométrie (mm)	654	490	675

Source Météo France : Pluviomètres de Courdimanche



Météo France : Pluviomètres de Courdimanche

Source

• **LA PLUVIOMETRIE MENSUELLE**

La pluviométrie pour l'année 2023 présente quelques variations par rapport aux moyennes observées à Orly. Un stress hydrique important a été observé en début d'année, notamment en février avec un cumul pluviométrique quasiment nul. Mais la deuxième moitié de l'année a présenté des cumuls largement supérieurs aux moyennes habituelles, notamment en juillet, octobre et novembre.

Pluviométrie mensuelle													
	Janv	Fev	Mars	Avril	Mai	Juin	Juil	Aout	Sept	Oct	Nov	Dec	Total
2021 (mm)	78	39	32	8	79	63	101	30	63	49	31	81	<b>654</b>
2022 (mm)	35	24	16	54	28	90	20	22	54	63	52	34	<b>490</b>
2023 (mm)	<b>52</b>	<b>1</b>	<b>57</b>	<b>55</b>	<b>41</b>	<b>32</b>	<b>105</b>	<b>52</b>	<b>41</b>	<b>90</b>	<b>78</b>	<b>71</b>	<b>675</b>
Moyenne 1994-2023 ORLY	49	44	44	43	62	58	54	58	45	55	53	61	<b>626</b>

Source Météo France : Pluviomètres de Courdimanche et d'Orly



La pluviométrie annuelle importante en 2023 est notamment dû à des cumuls de précipitations supérieurs à 10 mm dans la journée. A Courdimanche, 22 journées ont été concernées cette année (13 en 2022 et 2021). On notera notamment les journées du 7 au 9 mai (28,5 mm), du 24 juillet au 2 août (113 mm), du 21 septembre (26,1 mm), du 18 octobre au 18 novembre (150,2 mm) et le 9 décembre (26,1 mm).

**3.1.2 L'exploitation des réseaux de collecte**

• **LA SURVEILLANCE DU RESEAU**

Inspections réseau			
	2022	2023	N/N-1 (%)
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées inspecté (ml)	0	60	-
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales inspecté (ml)	0	0	-
Linéaire total inspecté (ml)	0	60	-

- **LE CURAGE**

Le tableau suivant détaille les opérations de curage réalisées sur les canalisations et certains ouvrages réseau (avaloirs, dessableurs).

<b>Curage préventif Réseau</b>			
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Linéaire de réseau séparatif Eaux Pluviales curé (ml)	310,09	262	- 15,5%
Linéaire de réseau séparatif Eaux Usées curé (ml)	1 917,77	1 889	- 1,5%
Linéaire total de réseau curé en préventif (ml)	2 227,86	2 151	- 3,4%
Taux de curage préventif (%)	5,8%	5,6%	- 3,4%

<b>Curage préventif (Ouvrages)</b>			
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Avaloirs	513	460	- 10,3%
Puisards	106	106	0,0%

- **LES DESOBSTRUCTIONS**

<b>Désobstructions</b>			
	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>N/N-1 (%)</b>
Désobstructions sur réseaux	7	3	- 57,1%
Désobstructions sur branchements	1	3	200,0%
Désobstructions sur avaloirs	0	1	-

- **LES ENQUETES DE CONFORMITE BRANCHEMENTS**

Enquêtes de Conformité Branchements	
	2023
Nombre d'enquêtes de conformité total réalisées	58
- dont nombre d'enquêtes de conformité DAT/ Ventes	57
- dont nombre d'enquêtes de conformité contractuelles	1
Nombre d'enquêtes total non conformes	0
Taux de conformité (%)	100
Nombre de contre-visite	1
Taux de mise en conformité suite à des contres-visites (%)	0

- **LES REPARATIONS**

Les réparations effectuées sur les canalisations, branchements et ouvrages sont détaillées dans le tableau suivant.

Les réparations (canalisation, branchements, ouvrages)			
Groupe	2022	2023	N/N-1 (%)
Nombre de branchements réparés	0	0	-
Nombre de canalisations réparées	0	1	-
Nombre d'ouvrages réparés	4	1	- 75,0%

- **LES INTERVENTIONS EN ASTREINTE**

Les interventions en astreinte sur le réseau			
Désignation	2022	2023	Variation N/N-1
Les interventions sur le réseau	2	1	-50,0%

### 3.1.3 L'exploitation des postes de relèvement

- **LE FONCTIONNEMENT DES POSTES DE RELEVEMENT**

Le tableau suivant détaille les caractéristiques de fonctionnement de chaque poste de relèvement (m<sup>3</sup> pompés, temps de fonctionnement, ...).

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Heures de fonctionnement	m <sup>3</sup> pompés
ANGERVILLE	PREU Allée des Noisetiers	59	590
ANGERVILLE	PREU Angerville La gare	34	1 026
ANGERVILLE	PREU Général Leclerc	1 809	203 775
ANGERVILLE	PREU La plaine	82	1 225
ANGERVILLE	PREU Madrid	654	78 480
ANGERVILLE	PREU RN20 Ouestreville	820	12 301
ANGERVILLE	PREU Rouvray	1 238	6 090
ANGERVILLE	PREU ZI	272	8 160
Total		4 968	311 648

- **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

La consommation électrique facturée des postes de relèvement (kWh)				
Commune	Site	2022	2023	N/N-1 (%)
ANGERVILLE	PREU Allée des Noisetiers	239	209	- 12,6%
ANGERVILLE	PREU Angerville La gare	1 113	987	- 11,3%
ANGERVILLE	PREU Général Leclerc	7 234	7 888	9,0%
ANGERVILLE	PREU La plaine	3 130	2 244	- 28,3%
ANGERVILLE	PREU Madrid	5 266	5 220	- 0,9%
ANGERVILLE	PREU RN20 Ouestreville	691	790	14,3%
ANGERVILLE	PREU Rouvray	1 663	1 690	1,6%
ANGERVILLE	PREU ZI	1 158	942	- 18,7%
Total		20 494	19 970	- 2,6%

• **LES INTERVENTIONS SUR LES POSTES DE RELEVEMENT**

**Les interventions de curage (et de débouchage) sur les postes de relèvement**

Fonctionnement des postes de relèvement			
Commune	Libellé du poste	Nombre de curages	Nombre de débouchages
ANGERVILLE	PREU Général Leclerc	0	4
ANGERVILLE	PREU Rouvray	0	1
Total		-	5

**Les contrôles réglementaires**

Les contrôles réglementaires sur les postes de relèvement				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
ANGERVILLE	PREP La Gare	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	05/04/2023
ANGERVILLE	PREU Allée des Noisetiers	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	05/04/2023
ANGERVILLE	PREU Angerville La gare	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	05/04/2023
ANGERVILLE	PREU Général Leclerc	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	05/04/2023
ANGERVILLE	PREU La plaine	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	05/04/2023
ANGERVILLE	PREU Madrid	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	05/04/2023
ANGERVILLE	PREU RN20 Oustreville	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	05/04/2023
ANGERVILLE	PREU Rouvray	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	05/04/2023
ANGERVILLE	PREU Services Techniques	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	05/04/2023
ANGERVILLE	PREU ZI	Equipement électrique des postes de relèvement	armoie générale BT	05/04/2023

**Les autres tâches d'exploitation et de maintenance sur les postes de relèvement**

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2023
ANGERVILLE	PREP La Gare	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3
ANGERVILLE	PREP La Gare	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	19
ANGERVILLE	PREU Allée des Noisetiers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	2
ANGERVILLE	PREU Allée des Noisetiers	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3
ANGERVILLE	PREU Allée des Noisetiers	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	25
ANGERVILLE	PREU Angerville La gare	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3
ANGERVILLE	PREU Angerville La gare	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	12

Les autres interventions sur les postes de relèvements				
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2023
ANGERVILLE	PREU Général Leclerc	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	4
ANGERVILLE	PREU Général Leclerc	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	9
ANGERVILLE	PREU Général Leclerc	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	2
ANGERVILLE	PREU Général Leclerc	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	19
ANGERVILLE	PREU La plaine	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3
ANGERVILLE	PREU La plaine	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	19
ANGERVILLE	PREU Madrid	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3
ANGERVILLE	PREU Madrid	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	33
ANGERVILLE	PREU RN20 Ouestreville	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3
ANGERVILLE	PREU RN20 Ouestreville	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	25
ANGERVILLE	PREU Rouvray	Tâche d'astreinte des postes de relèvement	Total	1
ANGERVILLE	PREU Rouvray	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Corrective	1
ANGERVILLE	PREU Rouvray	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3
ANGERVILLE	PREU Rouvray	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	59
ANGERVILLE	PREU Services Techniques	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3
ANGERVILLE	PREU Services Techniques	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	23
ANGERVILLE	PREU ZI	Tâche de maintenance des postes de relèvement	Préventive	3
ANGERVILLE	PREU ZI	Tache d'exploitation des postes de relèvement	Total	42

### 3.1.4 La conformité du système de collecte

- **L'AUTOSURVEILLANCE RESEAU**

L'autosurveillance des réseaux d'assainissement concerne principalement les réseaux unitaires et mixtes de plus de 2 000 Eq/H. Elle consiste :

- A instrumenter les principaux déversoirs d'orage de mesures des débits et estimer les charges rejetées mensuellement pour les DO en aval des bassins versants supérieurs à 10 000 Eq/H.
- A estimer les périodes de déversement et des débits dans le cas des DO en aval des bassins versants supérieurs à 2 000 Eq/H.

Le tableau suivant indique le niveau d'instrumentation des déversoirs d'orage du contrat.

- **LE SUIVI DES REJETS INDUSTRIELS**

#### **I - Rejets non domestiques**

Les industriels raccordés au réseau d'assainissement collectifs sont soumis à une **autorisation de rejet** délivrée par la Collectivité qui fixe les limites de qualité des rejets industriels.

Cette autorisation peut être accompagnée d'une **convention spéciale de déversement**, laquelle est un contrat de droit privé signé entre tous les acteurs (entreprise, collectivité(s) propriétaire(s) des réseaux, gestionnaire de la station d'épuration).

Elle est le fruit d'une négociation et permet de préciser et de développer les modalités de mise en œuvre des dispositions de l'autorisation de déversement à laquelle elle est annexée

Par ailleurs, la loi de simplification du droit (Loi Warsmann du 17 mai 2011) introduit une nouvelle situation. Les établissements dont l'usage de l'eau peut être assimilé à un usage domestique, au regard de la Réglementation (Annexe I de l'arrêté du 21 décembre 2007 et Code de la Santé Publique article 1331-7-1) ne sont pas soumis à une autorisation de rejet, mais raccordés de droit, droit qui est acté dans un **contrat d'abonnement**.

#### **I – 1 Mise sous contrôle de nouvelles entreprises**

La mise sous contrôle des rejets non domestiques consiste à réaliser des visites techniques des sites couplées à un contrôle de la conformité du raccordement, puis à rédiger les documents réglementaires (arrêtés d'autorisation et éventuellement convention spéciale de déversement).

**1 établissement a fait l'objet d'un diagnostic pour vente durant l'année 2023.  
Ce contrôle n'a pas généré d'autorisation de déversement.**

<b>Diagnostiques des rejets non domestiques</b>				
<b>Entreprises</b>	<b>Adresse</b>	<b>Commune</b>	<b>Date du contrôle</b>	<b>Commentaire</b>
KOCH	7 RUE DES EPIS	ANGERVILLE	23/05/2023	Enquête dans le cadre d'une vente, à la demande de l'entreprise

### I – 2 Suivi des entreprises faisant l'objet d'une autorisation - convention

Durant l'année 2023, le suivi précis des industriels sous convention a été conduit pour l'établissement suivant :

Suivi des entreprises sous convention		
Entreprises	Date de suivi	Commentaires
MAGASIN LECLERC (ANDIS)	2023	L'établissement n'a pas transmis les bilans d'autosurveillance et les relevés de compteurs.

Les valeurs élevées de pollution et les dépassements sont répercutés dans le calcul de la redevance spéciale de déversement de ces rejets non domestiques. Des actions de correction sont alors demandées aux entreprises pour traiter les éventuels dysfonctionnements ayant entraînés ces dépassements

• **LA PERFORMANCE DU SYSTEME DE COLLECTE**

Les indicateurs suivants reflètent la performance du système d'assainissement collectif. Ils ont été fixés par le décret du 2 mai 2007.

Performance réseaux				
Indicateur	Unité	2022	2023	N/N-1 (%)
P251.1 - Taux de débordement des effluents dans les locaux des usagers	Nombre / 1000 habitants desservis	0	0	-
P252.2 - Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage	Nombre / 100 km	0	0	-

• **DETAIL DE L'INDICE DE CONNAISSANCE DES REJETS EN MILIEU NATUREL**

Indice de connaissance des rejets en milieu naturel (P255.3)		
Détail du barème de l'indicateur	Appréciation	Note
<b>A – Eléments communs à tous les types de réseaux</b>		
Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejets potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement...)	OUI	20
Évaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	OUI	10
Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	20
Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	Pas concerné	30
Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration des agglomérations d'assainissement et les résultats en application de l'arrêté du 21 Juillet 2015 relatif à la collecte, au transport et au traitement des eaux usées des agglomérations d'assainissement	OUI	10
Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	OUI	10
<b>B – Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs</b>		
Évaluation de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur, les émissaires concernés devant drainer au moins 70 % du territoire desservi en amont, les paramètres observés étant à minima la pollution organique (DCO) et l'azote organique total	NON	0
<b>C-Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes</b>		
Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	Pas concerné	10
		<b>110</b>

## 3.2 Le bilan d'exploitation du système de traitement

### 3.2.1 Le fonctionnement hydraulique

- **LES VOLUMES REÇUS EN ENTREE DU SYSTEME DE TRAITEMENT (A3)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes collectés en entrée du système de traitement.

Volumes collectés en entrée de système de traitement (en m³)				
Commune	Site	2022	2023	N/N-1 (%)
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	173 210	172 573	- 0,4%
ANGERVILLE	STEU de Villeneuve	4 694	3 556	- 24,2%
Total		177 904	176 129	- 1,0%

- **LES VOLUMES TRAITES (A4)**

Le tableau suivant détaille l'évolution des volumes traités et rejetés au milieu naturel.

Volumes traités (en m³)				
Commune	Site	2022	2023	N/N-1 (%)
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	173 304	175 229	1,1%
ANGERVILLE	STEU de Villeneuve	4 694	3 556	- 24,2%
Total		177 998	178 785	0,4%

### 3.2.2 L'exploitation des ouvrages de traitement

Cette partie détaille des aspects tels que les interventions sur le réseau de collecte et les ouvrages de traitement, les charges et concentrations entrantes au niveau des stations de traitement, les apports extérieurs, les consommations de réactifs et d'énergie, ...

- **LES CHARGES ENTRANTES**

Charges entrantes (kg/j)			
STEU d'Angerville	2022	2023	N/N-1 (%)
DBO5	129,7	187,5	44,5%
DCO	384,4	457,6	19,0%
MeS	161	204,6	27,1%
NG	56,9	49	- 14,0%
Pt	5,3	5,2	- 1,3%

STEU de Villeneuve	2022	2023	N/N-1 (%)
DBO5	10,9	2,9	- 73,2%
DCO	28,6	6,2	- 78,5%
MeS	9,3	2,3	- 75,1%

- **LA FILIERE BOUE**

**La production de boues**

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des boues produites en station d'épuration.

Production des boues			
STEU d'Angerville	2022	2023	N/N-1 (%)
MS boues (T)	150,9	83	- 45,0%
Production (m³/an)	10 166,8	6 940,8	- 31,7%
Siccité moyenne (%)	1,4	1,3	- 5,3%

- **LES SOUS-PRODUITS DE TRAITEMENT**

Le tableau suivant détaille les principales caractéristiques des sous-produits évacués.

Bilan sous produits évacués					
STEU d'Angerville	Nature	Filière	2022	2023	N/N-1 (%)
S11 - Refus de dégrillage produit	Volume (m³)	ISDND	11,2	11,5	2,7%

- **LA CONSOMMATION ELECTRIQUE**

Les consommations électriques des principales installations ou sites exploités dans le cadre du contrat sont :

La consommation électrique facturée des stations d'épuration (kWh)				
Commune	Site	2022	2023	N/N-1 (%)
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	301 727	296 972	- 1,6%
ANGERVILLE	STEU de Villeneuve	-	-	-
Total		301 727	296 972	- 1,6%

### 3.2.3 Les interventions sur les stations d'épuration

- LES TACHES D'EXPLOITATION ET DE MAINTENANCE**

Le fonctionnement des stations d'épuration - Nombre de tâches						
Commune	Site	Type ITV	Groupe	2022	2023	N/N-1 (%)
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Astreinte sur usine	Total	2	3	50,00%
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Tache de maintenance sur usine	Corrective	17	25	47,06%
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Tache de maintenance sur usine	Préventive	78	46	-41,03%
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Tache d'exploitation sur usine	Total	739	981	32,75%
ANGERVILLE	STEU de Villeneuve	Astreinte sur usine	Total	-	-	-
ANGERVILLE	STEU de Villeneuve	Tache de maintenance sur usine	Corrective	3	1	-66,67%
ANGERVILLE	STEU de Villeneuve	Tache de maintenance sur usine	Préventive	3	1	-66,67%
ANGERVILLE	STEU de Villeneuve	Tache d'exploitation sur usine	Total	144	209	45,14%

- LES CONTROLES REGLEMENTAIRES**

Les contrôles réglementaires sur les stations d'épuration				
Commune	Site	Type de contrôle	Libellé équipement	Date intervention
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Disconnecteur des STEP	disconnecteur	20/11/2023
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Equipement électrique des STEP	armoie générale BT	05/04/2023
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Moyen de levage des STEP	Palan mobile 250kg 6m	30/03/2023
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Moyen de levage des STEP	potence relevage	26/09/2023
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Moyen de levage des STEP	potence	26/09/2023
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Moyen de levage des STEP	potence	26/09/2023
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Moyen de levage des STEP	potence écume	26/09/2023
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Moyen de levage des STEP	potence agitateur boue	26/09/2023
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Moyen de levage des STEP	potence recirculation	26/09/2023
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Moyen de levage des STEP	Palan mobile 250kg 6m	12/01/2023
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Moyen de levage des STEP	potence relevage	12/01/2023
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Moyen de levage des STEP	potence	12/01/2023
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Moyen de levage des STEP	potence	12/01/2023
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Moyen de levage des STEP	potence écume	12/01/2023
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Moyen de levage des STEP	potence agitateur boue	12/01/2023
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Moyen de levage des STEP	potence recirculation	12/01/2023
ANGERVILLE	STEU de Villeneuve	Disconnecteur des STEP	disconnecteur	21/11/2023

### 3.2.4 La conformité des rejets du système de traitement

- LA CONFORMITE DES FREQUENCES D'ANALYSE**

Le respect du nombre d'analyses retenues par rapport au nombre prévu par l'arrêté est synthétisé dans le tableau suivant :

Conformité du planning d'analyses					
STEU d'Angerville	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
DLE-19NIF124 - 2023	DBO5	12	12	12	Oui
DLE-19NIF124 - 2023	DCO	12	12	12	Oui
DLE-19NIF124 - 2023	MeS	12	12	12	Oui
DLE-19NIF124 - 2023	NG	4	4	4	Oui
DLE-19NIF124 - 2023	Pt	4	4	4	Oui

STEU de Villeneuve	Paramètres	A réaliser	Réalisées	Retenues	Conformité en fréquence
21/07/2015	DBO5	0	1	1	Oui
21/07/2015	DCO	0	1	1	Oui
21/07/2015	MeS	0	1	1	Oui

- LA CONFORMITE PAR PARAMETRE**

Le détail par paramètre apparaît sur le tableau suivant :

Conformité par paramètre										
STEU d'Angerville	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité analytique	Conformité générale
DLE-19NIF124 - 2023	DBO5	187,48	3,35	1,56	99	0	2	0	Oui	Oui
DLE-19NIF124 - 2023	DCO	457,55	24,09	11,21	98	0	2	0	Oui	Oui
DLE-19NIF124 - 2023	MeS	204,55	5,1	2,37	99	0	2	0	Oui	Oui
DLE-19NIF124 - 2023	NG	48,95	5,82	2,38	95	0	1	0	Oui	Oui
DLE-19NIF124 - 2023	Pt	5,22	4,98	2,04	61	0	1	0	Oui	Oui

STEU de Villeneuve	Paramètres	Flux moy. Entrée (kg/j)	Conc. moy. Sortie (mg/l)	Flux moy. Sortie (kg/j)	Rendement moyen (%)	Nombre de dépassements	Nombre de dépassements tolérés	Rédhibitoires	Conformité analytique	Conformité générale
21/07/2015	DBO5	2,93	3,17	0,05	98	0	0	0	Oui	Oui
21/07/2015	DCO	6,16	73	1,08	82	0	0	0	Oui	Oui
21/07/2015	MeS	2,31	11	0,16	93	0	0	0	Oui	Oui

- **LA CONFORMITE ANNUELLE GLOBALE**

Une station est dite conforme si et seulement si elle est globalement conforme sur l'ensemble de ses paramètres.

Conformité annuelle globale			
Commune	Site	2022	2023
ANGERVILLE	STEU d'Angerville	Oui	Oui
ANGERVILLE	STEU de Villeneuve	Oui	Oui

## 3.3 Le bilan de la relation client

Cette partie dresse le bilan de l'activité de gestion des clients consommateurs. Elle aborde notamment les notions d'abonnés, de volumes comptabilisés, de contacts avec les consommateurs mais également leur niveau de satisfaction au travers des enquêtes réalisées.

### 3.3.1 Les statistiques clients

Le tableau suivant présente les principales statistiques liées à la facturation clients (nombre d'abonnements au service de l'assainissement collectif, taux de desserte, ...).

Statistiques clients			
Type	2022	2023	N/N-1 (%)
Abonnés assainissement collectif	1 630	1 676	2,8%
Nombre d'habitants desservis en assainissement collectif	4 075,46	4 140,43	1,6%
Taux de desserte par des réseaux de collecte d'eaux usées (%)	92,14	93,53	1,5%

### 3.3.2 Les volumes assujettis à l'assainissement

Le tableau suivant présente l'évolution des volumes d'eau consommés assujettis à la redevance assainissement.

Volumes assujettis à l'assainissement			
Type volume	2022	2023	N/N-1 (%)
Volumes assujettis (m³)	169 649	185 898	9,6%

### 3.3.3 La typologie des contacts clients

L'ensemble des demandes clients sont traitées dans nos services. Notre Centre de Relation Clientèle, basé en France, répond aux demandes exprimées par téléphone et internet, et traite en temps réel tout type de sujet : information sur la qualité de l'eau, sur la facture, abonnement lors de l'arrivée dans un logement, réclamation, urgence, mensualisation ...

Un service spécifique de traitement de courrier permet de répondre à l'ensemble des demandes écrites.

Typologie des contacts	
Désignation	Nombre de contacts
Téléphone	26
Courrier	0
Internet	0
Visite en agence	3
Total	29

### 3.3.4 Les principaux motifs de dossiers clients

Les principaux motifs de contacts avec les clients consommateurs s'établissent de la façon suivante :

Principaux motifs de dossiers clients		
Désignation	Nombre de demandes	dont réclamations
Gestion du contrat client	0	0
Facturation	0	0
Règlement/Encaissement	0	0
Prestation et travaux	15	0
Information	10	-
Technique assainissement	4	4
Total	29	4

### 3.3.5 L'activité de gestion clients

Activité de gestion			
Désignation	2022	2023	N/N-1 (%)
Nombre d'abonnés mensualisés	951	990	4,1%
Nombre d'abonnés prélevés	197	192	-2,5%
Nombre d'échéanciers	34	47	38,2%

### 3.3.6 La relation clients

Relation client			
Désignation	2022	2023	N/N-1 (%)
Existence d'un dispositif de mémorisation des réclamations écrites reçues	Oui	Oui	-
Taux de prise d'appel au CRC	81,39	84,37	3,7 %
Nombre de réclamations écrites FP2E	0	0	-
Taux de réclamation FP2E (nombre/1000 abonnés)	0	0	-

### 3.3.7 L'encaissement et le recouvrement

L'encaissement et le recouvrement			
Désignation	2022	2023	N/N-1 (%)
Délai Paiement client (j)	65,38	74,47	13,9%
Montant de créances TTC hors travaux supérieur à 6 mois	44 835,8	64 399,48	43,6%
Créances irrécouvrables (€)	11 824,41	18 254,3	54,4%
Montant TTC des impayés hors travaux de l'Annee N-1	24 934,97	32 369,39	29,8%
CA TTC hors travaux de l'année N -1	392 356,18	386 539,53	- 1,5%
Chiffre d'affaires TTC hors travaux	386 539,53	450 943,14	16,7%
Taux de créances irrécouvrables (%)	3,06	4,05	32,3%
Taux d'impayés sur les factures hors travaux de l'année précédente (%)	6,36	8,37	31,8%

### 3.3.8 Le fonds de solidarité

Le fonds de solidarité			
Désignation	2022	2023	N/N-1 (%)
Nombre de dossiers FSL	3	2	- 33,3%
Nombre de demandes d'aide FSL acceptées	1	2	100,0%
Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	11,59	136,36	1 076,5%
Montant Total HT "solidarité"	11,59	136,36	1 076,5%
Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m <sup>3</sup> facturé)	0,0001	0,0007	973,7%

### 3.3.9 Les dégrèvements pour fuite

Les dégrèvements			
Désignation	2022	2023	N/N-1 (%)
Nombre de demandes acceptées	8	5	- 37,5%
Nombres de demandes de dégrèvement*	8	5	- 37,5%
Volumes dégrévés (m <sup>3</sup> )	15 182	9 744	- 35,8%

\*\*Acceptation des dossiers de dégrèvement en application stricte du décret n° 2012-1078 du 24 septembre 2012, dit loi Warsmann.

### 3.3.10 Le prix du service de l'assainissement

- **LA REPARTITION DU TARIF DE L'ASSAINISSEMENT**

Le tableau suivant permet de mettre en évidence la part revenant à l'ensemble des acteurs (Exploitant, Collectivité, Agence de l'Eau, TVA) en prenant pour référence la facture type.

Les composantes du prix de l'assainissement		
Dénomination	Détail prix assainissement	01/01/2024
Service de l'eau - Part délégataire	Part fixe (abonnement) Contrat	19,58
Service de l'eau - Part délégataire	Part variable (consommation) Contrat	1,5793
Service de l'eau - Part collectivité	Part variable (consommation) Contrat	0,235
Redevances Tiers	Agence de l'Eau (modernisation des réseaux de collecte) Contrat	0,185
Redevances Tiers	TVA Contrat	0,2163

• LA FACTURE TYPE 120 M3



réf. client : 98-5861703422  
identifiant\* : 6834  
facture n° : F120-0161465

**contacts**

www.toutsurmoneau.fr  
accessible depuis votre smartphone

Service client du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 8h à 13h  
0977 408 408  
APPEL NON SURTAXE

urgence 24h/24  
0977 401 142  
APPEL NON SURTAXE

SUEZ Eau France - service client  
TSA 50001  
36400 LA CHATRE  
www.toutsurmoneau.fr/acceo

---

**e-facture**

Recevez votre facture directement sur votre compte en ligne en optant pour l'e-facture sur www.toutsurmoneau.fr

---

\* Cet identifiant vous permettra de vous inscrire de manière sécurisée à votre compte en ligne. Il pourra aussi vous être demandé lors de vos contacts par téléphone.



STE ANGERVILLE 120 M3 RAD .  
. RUE SPECIMEN 120M3  
91670 ANGERVILLE

Service de l'Eau et de l'Assainissement

SPECIMEN 120 M3		28 Février 2024
montant TTC	m <sup>3</sup>	
<b>Votre abonnement</b>		<b>57,40 €</b>
<b>Votre consommation</b>	<b>120 m<sup>3</sup></b>	<b>465,38 €</b>
<b>Net à payer</b>		<b>522,78 €</b>

Merci de régler cette facture au plus tard le 29 février 2024  
Règlement à réception, sans escompte.

Une indemnité forfaitaire de 40€ sera facturée à tout professionnel en retard de paiement outre des intérêts de retard calculés au taux appliqué par la Banque centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Prix TTC hors abonnement, arrondi au centime.

Répartition



Adresse desservie :  
STE ANGERVILLE 120 M3 RAD .

RUE SPECIMEN 120 M3  
91670 ANGERVILLE

Date et Lieu	Signature	STE ANGERVILLE 120 M3 RAD . . RUE SPECIMEN 120M3 91670 ANGERVILLE	IBAN : JOIGNEZ UN RIB ICS : FR70ZZZ36497 RUM : TIP19114098F120-016146510000000000
		<b>Montant : 522,78 €</b>	
		<b>TIPSEPA</b>	
		SUEZ EAU FRANCE SAS TSA 30012 41976 BLOIS CEDEX 9	
114011343546			
191140002438 3598F120-01614651000000000944108 52278			

La mensualisation :  
le choix de la tranquillité

Mandat de prélèvement SEPA ponctuel : En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez SUEZ Eau France SAS à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions de SUEZ Eau France SAS. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque. Le présent document a valeur de mandat de prélèvement SEPA ponctuel. Votre signature vaut autorisation pour débit, à réception, votre compte pour le montant indiqué.

pour en savoir +

Choisir de prendre une douche plutôt qu'un bain, remplir complètement la machine à laver, couper l'eau lors du broissage des dents, utiliser juste ce qu'il faut de liquide vaisselle et de lessive, jeter à la poubelle les lingettes et autres petits déchets, sont autant de gestes simples et efficaces pour réduire votre consommation d'eau et préserver l'environnement.

Evaluez votre consommation et découvrez les bons réflexes sur :  
[www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr)

Détail de votre facture	Quantité	Prix unitaire € HT	Montant € HT	Taux TVA	Montant € TTC
<strong>DISTRIBUTION DE L'EAU</strong>			179,35		189,22
<strong>ABONNEMENT</strong> Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024	1	33,99	33,99	5,5	
<strong>CONSOMMATION</strong> Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m <sup>3</sup>	0,4513	78,16	5,5	
Part collectivité du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m <sup>3</sup>	0,45	54,00	5,5	
Part Agence de l'eau préservation Ressource du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m <sup>3</sup>	0,11	13,20	5,5	
<strong>COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES</strong>			237,30		261,03
<strong>ABONNEMENT</strong> Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024	1	19,58	19,58	10,0	
<strong>COLLECTE ET TRAITEMENT</strong> Part Suez Eau France du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m <sup>3</sup>	1,5793	189,52	10,0	
Part collectivité du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m <sup>3</sup>	0,2350	28,20	10,0	
<strong>ORGANISMES PUBLICS</strong>			67,80		72,53
<strong>AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE</strong> Lutte contre la pollution (Agence de l'eau) du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m <sup>3</sup>	0,38	45,60	5,5	
Modernisation des réseaux de collecte du 01/01/2024 au 31/12/2024	120 m <sup>3</sup>	0,1850	22,20	10,0	
<strong>TOTAL HT</strong>			484,45		
<strong>MONTANT TVA ( 5.5 %)</strong>			12,38		
<strong>MONTANT TVA ( 10.0 %)</strong>			25,95		
<strong>Total TTC TVA acquittée sur les débits</strong>					522,78
<strong>Net à payer</strong>					522,78 €

Pour mieux comprendre votre facture

Les prix des services de distribution de l'eau et de collecte et traitement des eaux usées sont fixés par les collectivités locales.

**ABONNEMENT** : Ce montant correspond à la part fixe déterminée en fonction des charges fixes du service de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées et des caractéristiques de votre branchement.

**DISTRIBUTION DE L'EAU** : Ce montant correspond aux frais de fonctionnement et aux charges d'investissement du service comprenant le prélèvement de l'eau dans le milieu naturel, son traitement pour la rendre potable, son contrôle et sa distribution à votre robinet, 24h/24.

**AGENCE DE L'EAU** : Cet organisme public perçoit des redevances avec lesquelles il subventionne des actions pour la préservation des ressources en eau, la lutte contre les pollutions agricoles, urbaines ou industrielles et la modernisation des réseaux d'eau.

**COLLECTE ET TRAITEMENT DES EAUX USEES** : Ce service correspond à la collecte et au transport des eaux usées jusqu'à une station de traitement où elles sont dépolluées avant de retourner dans le milieu naturel.

Conformément à la réglementation applicable en matière de données à caractère personnel, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, d'opposition, de limitation du traitement et de portabilité. Afin d'exercer vos droits, vous pouvez vous connecter à votre espace client en ligne, ou contacter votre service client depuis le formulaire de contact disponible sur le site internet mentionné en haut à gauche de votre facture. Si le traitement de votre demande ne vous convient pas, vous pouvez dans un second temps écrire par courriel à l'adresse [privacy.france@suez.com](mailto:privacy.france@suez.com) ou par courrier auprès du Délégué à la Protection des Données de SUEZ, Tour CB21, 16 place de l'Iris, 92040 La Défense en précisant votre numéro de client, nom, prénom et adresse, et en joignant la copie recto verso de votre pièce d'identité.



TREL098FOOF120-0161465000522784N

Comment régler votre facture ?

**Par TIP SEPA** : Détachez, dotez, signez le TIP SEPA et renvoyez-le dans l'enveloppe jointe à votre facture accompagné d'un Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou de Caisse d'Epargne lorsque vous utilisez ce mode de paiement pour la première fois.

Si vous préférez payer par chèque, envoyez votre chèque à l'ordre de SUEZ Eau France SAS dans l'enveloppe jointe accompagné du TIP non signé.

**Par carte bancaire** : Effectuez votre paiement sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) ou au 0800 948 408 (Appel gratuit depuis un poste fixe).

**En espèces** : En vous rendant dans un bureau de poste muni de votre facture.

**Par virement** : En effectuant un virement sur notre compte bancaire FR0720041000010394030202028 en indiquant votre référence client (98- 5861703422 ).

Pour vos prochaines factures, vous pouvez opter pour :

- Le prélèvement automatique du montant de chaque facture ;
- Le prélèvement automatique avec paiement mensuel d'un montant fixe ;

Pour en savoir plus ou en bénéficier, contactez-nous. Découvrez sur [www.toutsurmoneau.fr](http://www.toutsurmoneau.fr) la simulation de vos mensualités, calculées en fonction de votre consommation de l'année précédente.

SUEZ Eau France - CB 21 - 16, place de l'Iris, 92040 Paris La Défense - SAS au capital de 422.24.040 Euros - SIREN 410 034 607 RCS Nanterre - N° TVA intracommunautaire : FR 79 4 10004 607



# Comptes de la délégation



Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20241118-CA-DEL-2024-128-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2024  
Date de réception préfecture : 22/11/2024

## 4.1 Le CARE

### 4.1.1 Le CARE

#### Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023

(en application du décret 2005-236 du 14 mars 2005)

en milliers d'€uros	2022	2023	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>364,52</b>	<b>426,96</b>	<b>17,1%</b>
Exploitation du service	282,44	348,14	
Collectivités et autres organismes publics	69,71	75,01	
Travaux attribués à titre exclusif	8,00	0,01	
Produits accessoires	4,37	3,79	
<b>CHARGES</b>	<b>418,57</b>	<b>476,53</b>	<b>13,8%</b>
Personnel	95,27	110,76	
Energie électrique	43,97	54,59	
Achats d'eau	0,00	-0,02	
Produits de traitement	10,37	7,53	
Analyses	0,99	1,33	
Sous-traitance, matières et fournitures	93,70	93,50	
Impôts locaux et taxes	6,50	6,21	
Autres dépenses d'exploitation, dont :	34,90	46,68	
• télécommunication, postes et télégestion	1,47	1,38	
• engins et véhicules	8,21	10,44	
• informatique	17,33	21,57	
• assurance	1,53	2,68	
• locaux	5,64	9,78	
Contribution des services centraux et recherche	9,73	11,61	
Collectivités et autres organismes publics	69,71	75,01	
Charges relatives aux renouvellements			
• fonds contractuel	27,42	29,52	
Charges relatives aux investissements			
• programme contractuel	17,41	17,67	
Charges relatives aux investissements du domaine privé	1,91	2,34	
Pertes sur créances irrécouvrables et risque recouvrement	6,70	20,04	
Rémunération du besoin en fonds de roulement	0,00	-0,22	
<b>Résultat avant impôt</b>	<b>-54,05</b>	<b>-49,58</b>	<b>8,3%</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-54,05</b>	<b>-49,58</b>	<b>8,3%</b>

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

## 4.1.2 Le détail des produits

## Compte annuel de résultat de l'exploitation 2023

## Détail des produits

en milliers d'€uros	2022	2023	Ecart en %
<b>TOTAL</b>	<b>364,52</b>	<b>426,96</b>	<b>17,1%</b>
Exploitation du service	282,44	348,14	23,3%
• Partie fixe facturée	29,96	35,93	
• Partie proportionnelle facturée	238,08	292,00	
• Pluvial facturé	13,31	14,26	
• Variation de la part estimée sur consommations	1,10	5,96	
Collectivités et autres organismes publics	69,71	75,01	7,6%
• Part Collectivité	39,31	42,28	
• Redevance pour modernisation des réseaux de collecte	30,40	32,74	
Travaux attribués à titre exclusif	8,00	0,01	-99,9%
• Autres travaux	8,00	0,01	
Produits accessoires	4,37	3,79	-13,2%
• Autres produits accessoires	4,37	3,79	

Conforme à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006

## 4.2 La situation des biens et des immobilisations

### 4.2.1 La situation sur les installations

- **LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT EFFECTUES PAR LE DELEGATAIRE**

Nous avons réalisé les travaux de renouvellement nécessaires au bon fonctionnement des installations, conformément à nos obligations contractuelles, sur les installations suivantes :

Renouvellement sur les installations
Opération
ANGERVILLE-STEU d'Angerville-RVT-Rvt ballon anti-bélier eau industrielle
ANGERVILLE-STEU d'Angerville-RVT-Rvt soupape surpresseur A
ANGERVILLE-STEU d'Angerville-RVT-Rvt soupape surpresseur B
ANGERVILLE-STEU d'Angerville-RVT-Rvt vannes stockage des boues
ANGERVILLE-STEU d'Angerville-RVT-Rvt diffuseurs rampes 3
ANGERVILLE-STEU d'Angerville-RVT-Rvt diffuseurs rampes 4
-

Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20241118-CA-DEL-2024-128-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2024  
Date de réception préfecture : 22/11/2024



# | Votre délégataire



Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20241118-CA-DEL-2024-128-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2024  
Date de réception préfecture : 22/11/2024

Depuis plus de 160 ans, SUEZ apporte des services essentiels pour protéger et améliorer la qualité de vie, face à des défis environnementaux grandissants. SUEZ permet à ses clients de fournir l'accès à des services d'eau et de déchets, par des solutions résilientes et innovantes.

SUEZ est présent dans 40 pays avec plus de 40 000 collaborateurs, en France l'activité Eau compte 11 000 collaborateurs. SUEZ s'engage chaque jour aux côtés de ses clients collectivités pour créer de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et de leurs services, et de conduire leur transition écologique en y associant leurs usagers.

#### **SUEZ en chiffres**

- 8,8 milliards € de chiffre d'affaires
- 3,7 TWh d'énergie produite à partir des déchets et des eaux usées
- 4 millions de tonnes de CO<sub>2</sub> évitées pour les clients du Groupe
- 9 centres techniques d'innovation et des centres R&D en Europe et Asie
- 150 chercheurs œuvrant chaque jour pour innover.
- 68 millions de personnes desservies en eau potable dans le monde
- Plus de 37 millions de personnes bénéficient de services d'assainissement fournis par SUEZ

#### **La raison d'être de SUEZ**

Unis par la passion de nos métiers, nos valeurs d'inclusion et notre sens du collectif, nous innovons pour préserver l'eau et valoriser les déchets, sous forme de matières recyclées et d'énergie. Nous promovons et déployons des pratiques plus sobres, des technologies plus efficaces et des solutions circulaires, pour réutiliser et faire le meilleur usage des ressources limitées de la Terre.

Au plus près des territoires, nous nous engageons pour l'humain et la planète afin de leur apporter les ressources d'un avenir commun.

#### **Une nouvelle stratégie au service de nos clients et des consommateurs**

SUEZ s'appuie depuis février 2022 sur un solide Consortium d'investisseurs constitué de Meridiam et GIP - à hauteur de 40 % du capital chacun – et du Groupe Caisse des Dépôts à hauteur de 20 % du capital dont 8 % pour CNP Assurances.

Lancée en septembre 2022, la nouvelle stratégie à 5 ans de SUEZ s'appuie sur les forces historiques du Groupe :

- Une expertise reconnue dans l'eau et les déchets, associée à la capacité de gérer des projets complexes à grande échelle, en créant de la valeur sociale et économique ;
- Une culture partenariale profondément ancrée dans l'ADN du groupe, qui s'incarne par un engagement sans faille pour délivrer des solutions et services de qualité supérieure, en construisant des relations de long terme avec ses clients ;
- Une marque reconnue en France et à l'international ;
- Des équipes profondément engagées et passionnées, qui mettent leur ingéniosité au service de la société, et portées par la volonté de faire la différence en proposant des solutions face aux enjeux environnementaux et sociétaux auxquels nous sommes collectivement confrontés.

## 5.1 Notre organisation

### 5.1.1 La Région

#### Agence Territoriale Sud-Ouest Ile-de-France

##### Centre de services Etampes



**Farah TAHA**

Directrice d'agence territoriale  
farah.taha@suez.com



**Saddek AMEZIANE**

Directeur adjoint d'agence  
saddek.ameziane@suez.com



**Véronique JACQUES**

Assistance  
veronique.jacques@suez.com



**Yohan BLOT**

Responsable exploitation  
réseaux  
yohan.blot@suez.com



**Christophe MIGNOT**

Responsable exploitation usines  
christophe.mignot@suez.com



**Anne-Laure FLEUROT**

Responsable exploitation STEU  
anne-laure.fleurot@suez.com

### 5.1.2 SUEZ : notre proposition de valeur pour nos clients

Face à des défis de plus en plus pressants, comme l'augmentation de la pollution ou le changement climatique, SUEZ s'engage pour accompagner ses clients sur la chaîne de valeur de l'eau et des déchets, et ainsi devenir le partenaire de référence en matière de services à l'environnement.

SUEZ met la passion et l'engagement de ses équipes au service de ses clients pour leur permettre de :

- **Fournir l'accès à des services d'eau et des déchets par des solutions résilientes et innovantes**, en apportant des solutions qui permettent croissance et amélioration de la qualité de vie. A travers la digitalisation, nous proposons à nos clients des modèles de gestion de l'eau et des déchets innovants, et nous les aidons à dépasser leurs standards en matière de qualité de l'eau, recyclage et valorisation des déchets.
  - o **Comme avec la communauté de l'Auxerrois qui a choisi d'accorder sa confiance à SUEZ pour produire et distribuer une eau de qualité premium** à l'ensemble des habitants de l'Auxerrois sous le label « Aux'R\_EAU » qui soit en permanence disponible quels que soient les aléas grâce au procédé d'Osмосe Inverse Basse Pression (OIBP).
- **Créer de la valeur sur l'ensemble du cycle de vie de leurs infrastructures et services**, grâce à des technologies et à une innovation continue pour permettre à nos clients d'étendre et d'optimiser l'exploitation de leurs infrastructures et de faire de ces dernières des productrices de ressources
  - o **Comme avec la station dernière génération de traitement et de valorisation des eaux usées de la Métropole Nice Côte d'Azur, Haliotis 2**, qui sera un véritable pôle européen de technologies de pointe « tout-en-un » au service de la transition écologique pour traiter les eaux usées et les réutiliser (REUT), éliminer tous types de polluants y compris les microplastiques, traiter les boues d'épuration, les sables, la qualité de l'air, tout en générant de nouvelles sources énergies renouvelables (biométhane, solaire, chaud et froid pour les bâtiments).
- **Conduire la transition écologique en associant leurs usagers**, en accompagnant nos clients pour les aider à engager les usagers dans le développement de modes de vie plus durables, étape essentielle pour préserver la nature.
  - o Comme avec « Toutsurmoneau.fr » : Face aux enjeux de préservation de la ressource, dans un contexte climatique en pleine évolution, SUEZ a répondu aux **attentes de ses clients qui souhaitent comprendre et réduire leur consommation d'eau** en repensant son écosystème digital Toutsurmoneau.fr. Cette initiative a été saluée cette année par le **Prix Stratégies de la Relation Clients** dans la catégorie Expérience Clients durable.

## 5.2 Notre système de management

C'est autour de notre raison d'être, de notre stratégie opérationnelle et de notre feuille de route Développement Durable, que nous avons développé le système de management de SUEZ Eau France, certifié ISO 9001 – ISO 14001 – ISO 50001 sur tout le territoire national.

**L'objectif du système de management est d'accompagner la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise** en s'assurant de la capacité de nos modes de fonctionnement à répondre aux attentes de nos clients, dans une logique d'amélioration continue de notre performance.

### NOTRE CONTEXTE

**Nous opérons aujourd'hui dans un contexte en profonde mutation.**

Le marché de l'eau connaît ces dernières années des évolutions majeures.

**Ces dernières années, marquées par la pandémie de COVID, ont montré le caractère essentiel de nos métiers pour affronter une crise sanitaire.**

Si l'eau et l'assainissement sont des services tellement évidents que leur valeur en était presque oubliée et leur coût remis en cause, la crise a montré, notamment dans nos territoires ultra-marins, l'importance vitale d'entretenir ce patrimoine et d'assurer la continuité du service.

**Par ailleurs, et de manière évidente, nos activités sont en première ligne face aux défis majeurs du changement climatique et de la croissance démographique.**

La nouveauté réside dans l'accélération et l'intensification des bouleversements de notre écosystème, qui nécessitent d'accélérer notre transformation pour consolider le présent et préparer l'avenir.

Dans les années à venir, des investissements importants seront nécessaires pour permettre aux services de l'eau et de l'assainissement d'être à un niveau de performance permettant de préserver les ressources (rendements de réseaux d'eau, traitement des micro polluants, gestion des boues) et d'assurer la résilience des infrastructures face aux événements climatiques extrêmes.

**Enfin, la gouvernance des services d'eau et d'assainissement a évolué pour inclure beaucoup plus largement les citoyens**, qui ne sont plus de simples usagers de l'eau, mais de véritables parties prenantes.

Ainsi, l'implication des consommateurs dans les économies d'eau, la solidarité envers les publics fragilisés, et la digitalisation des services, sont des enjeux forts des contrats.

**Ces défis majeurs sont l'occasion pour nous, SUEZ, d'affirmer notre Raison d'être, qui reflète notre contribution à la société, et qui anime et oriente l'ensemble de nos actions.**

## NOTRE RAISON D'ETRE



« Notre raison d'être incarne notre détermination à accomplir nos missions dans le respect des limites de notre planète, et à accompagner la transition écologique de nos parties prenantes. Elle exprime notre volonté de nous développer en tant qu'entreprise, tout en prenant soin de l'humain et de la planète. Elle marque une nouvelle page dans l'histoire de notre Groupe. »

*Sabrina Soussan*, Présidente Directrice Générale de SUEZ

Notre raison d'être est formulée ainsi :



Mobilisés chaque jour aux côtés de nos clients et de nos partenaires, **nous apportons**, depuis plus de 160 ans, des **services essentiels** pour protéger et améliorer la **qualité de vie** partout où nous agissons, face à des défis environnementaux grandissants.

Unis par la **passion** de nos métiers, nos **valeurs d'inclusion** et notre **sens du collectif**, nous innovons pour **préserver l'eau** et **valoriser les déchets**, sous forme de matières recyclées et d'énergie. Nous promouvons et déployons des **pratiques plus sobres**, des **technologies plus efficaces** et des **solutions circulaires**, pour **réutiliser** et **faire le meilleur usage** des ressources limitées de la Terre.

**Au plus près des territoires**, nous nous engageons pour l'humain et la planète afin de leur apporter les ressources d'un avenir commun.

## NOTRE STRATEGIE OPERATIONNELLE

**Devenir le partenaire de confiance pour les solutions circulaires dans l'eau et les déchets.**

**Notre ambition est d'être un acteur de référence du secteur, reconnu pour son agilité, sa capacité à créer de la valeur et de l'innovation, et son engagement pour l'humain, la nature et la planète.**

Notre stratégie repose sur 3 piliers, qui constituent nos principes fondamentaux :



### FOCUS

**Se concentrer sur nos métiers de base, c'est-à-dire les chaînes de valeur des déchets et de l'eau**



### DIFFERENCIATION

- **Investir pour relever les nouveaux défis** (résilience, rareté de l'eau, décarbonation, efficacité énergétique...)
- **Renforcer l'innovation**
- **Développer le digital.**

**Tout cela sous l'égide d'un engagement ambitieux et concret pour l'humain, la planète et la nature.**



### CREATION DE VALEUR

**Créer de la valeur pour l'ensemble de nos parties prenantes ; Gérer mieux nos risques.**

Notre stratégie actionnera 3 leviers, qui constituent nos engagements opérationnels prioritaires :



### L'orientation client

**Placer le client au centre de notre modèle opérationnel et de nos processus**



### La performance

**Développer l'excellence opérationnelle et commerciale**



### L'entrepreneuriat

**Promouvoir une culture d'entrepreneuriat local, d'inclusion et de responsabilité, ancrée dans notre raison d'être.**

## NOTRE FEUILLE DE ROUTE DEVELOPPEMENT DURABLE

Nos métiers et nos savoir-faire contribuent par nature à préserver l'environnement et apportent des services essentiels. C'est le cœur de notre stratégie opérationnelle.

A travers notre nouvelle feuille de route développement durable 2023-2027, **nous nous engageons à aller au-delà de la contribution naturelle de nos métiers, et inscrivons nos décisions et nos opérations dans le respect des limites planétaires.**

Nous nous engageons sur une feuille de route qui porte **un même niveau d'ambition en matière de lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité et la responsabilité sociale.**



### CLIMAT

Notre pilier climat a été conçu dans une approche globale afin d'agir sur l'ensemble des leviers et d'accélérer notre contribution à la neutralité carbone des territoires sur lesquels nous opérons.

Nos engagements :

- **Contribuer à la décarbonation de l'énergie**, en accélérant le développement des énergies renouvelables pour atteindre l'objectif de la neutralité carbone en 2050.
- **Réduire nos émissions de gaz à effet directes et indirectes.**
- **Adapter nos sites prioritaires et vulnérables aux conséquences du changement climatiques**, en mettant en place des plans d'action dédiés.



### NATURE

La préservation de la biodiversité, qui joue un rôle clé en matière de régulation du climat, mais aussi un rôle économique à travers les services écosystémiques qu'elle fournit, est devenue un enjeu de premier plan. Nos métiers contribuent intrinsèquement à la préservation de la nature, mais nous devons toutefois réduire l'impact de nos activités.

Nos engagements :

- Préserver les ressources, en soutenant le développement du recyclage et du réemploi et **limitant notre impact sur l'eau douce.**
- Développer nos capacités pour **régénérer les milieux naturels.**
- **Réduire les pressions sur la biodiversité.**



### SOCIAL

Les conséquences du changement climatique et la destruction des écosystèmes ont des impacts majeurs sur les populations, et affectent en premier lieu les plus vulnérables. C'est pourquoi la transition écologique requiert une mobilisation collective : elle engage nos équipes, nos clients, nos partenaires, mais aussi les bénéficiaires de nos installations et les communautés qui les accueillent. Ainsi, nous nous engageons pour renforcer l'impact positif de nos activités.

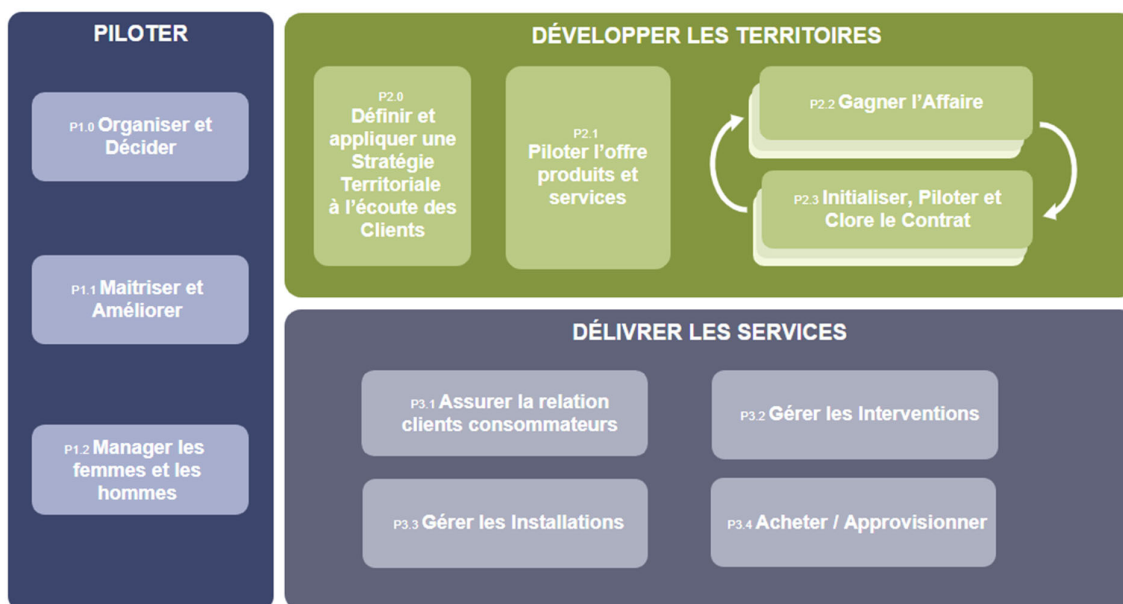
Nos engagements :

- **Garantir le respect des droits humains.**
- **Favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs.**
- **Contribuer au développement des territoires sur lesquels nous opérons**, en nous engageant à contribuer à une économie responsable par l'emploi et le développement local.

## LA CERTIFICATION QUALITE ISO 9001

Notre système de management de la Qualité, certifié ISO 9001 depuis 2004, a été construit autour de processus structurants, qui permettent de mettre en œuvre et renforcer :

- **La prise en compte des spécificités de chaque territoire** afin d'adapter au mieux nos activités,
- **La dimension patrimoniale** dans notre gestion des installations
- **L'analyse des risques et la continuité d'activité** face aux crises de plus en plus fréquentes
- **La fluidité et la collaboration** autour d'un seul et même objectif : la confiance de nos clients



### Nos objectifs opérationnels découlent de nos fondamentaux :

- Produire une eau de qualité 24h/24, en protégeant la ressource en eau
- Prévenir les rejets d'effluents non traités et rendre au milieu naturel une eau épurée et conforme,
- Anticiper et maîtriser les risques associés à nos activités
- Mettre en œuvre les engagements de notre feuille de route Développement Durable en matière de climat, de capital naturel (biodiversité), et de capital humain
- Respecter la réglementation en vigueur et nos engagements contractuels
- Déployer une gouvernance de l'eau transparente, dans un esprit de partenariat et de confiance,
- Renforcer la qualité du service apportée aux clients, par une écoute attentive de leurs attentes,
- Préserver la sécurité, la santé et le bien-être de chaque collaborateur
- Agir dans le respect des valeurs éthiques du groupe, en toute circonstances
- Agir en faveur de la diversité, de l'égalité professionnelle, et contre les discriminations

## NOTRE CERTIFICAT ISO 9001

### Notre périmètre de certification nationale concerne les activités suivantes :

- Exploitation, surveillance, entretien, maintenance et réalisation de travaux sur des installations d'eau potable, eau pluviale, eau destinée à l'irrigation, et d'eaux industrielles (production et distribution)
- Exploitation, surveillance, entretien, maintenance et réalisation de travaux sur des installations d'assainissement domestique ou industriel (collecte, épuration)
- Gestion de la Relation Clients Consommateurs : traitement des demandes, facturation, recouvrement
- Gestion du comptage d'eau : travaux sur branchements, pose - entretien - maintenance - renouvellement de compteurs et accessoires
- Prestations de contrôle, étalonnage sur banc et expertise métrologique d'équipements de mesure et de comptage d'eau



Certificat en cours : 13 Décembre 2021  
Date d'expiration : 13 Décembre 2024  
Numéro de certificat : 02427864  
Normes associées : ISO 9001:2015

## Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

### SUEZ Eau France

16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

**ISO 9001:2015**

Numéro(s) d'approbation : ISO 9001 – 0031282

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

Production et distribution d'eau potable 24h/24 ; collecte et traitement des effluents ; travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement, irrigation et gestion des milieux naturels, entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation ; prestation d'ingénierie en eau et assainissement ; gestion des services à la clientèle ; gestion du patrimoine ; formation professionnelle pour le développement des compétences ; Prestations de contrôle et d'étalonnage sur banc de compteurs d'eau ; Etudes, réalisation et installation d'usines de traitement par Ultra Filtration.

Paul Graaf

Area Operations Manager, Europe  
Emis par : LRQA France SAS



LRQA Group Limited, its officers and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as LRQA. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or for any other reason, unless the person has signed a contract with the issuer. LRQA shall not be responsible for the information or advice and in that case any responsibility or liability is excluded by the terms and conditions set out in that contract.  
Issued by: LRQA France SAS, Tour Babel-LRQ, 1 Boulevard Jean-Baptiste-Henri, Cedex 03, 69442 Lyon, France

Page 1 of 9

LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA  
LRQA

## NOTRE CERTIFICATION ENERGIE ISO 50001

### UN ENGAGEMENT DE LONGUE DATE

**En 2012, SUEZ a été une des premières entreprises françaises à obtenir des certifications énergie locales dès la publication de la norme ISO 50001.**

Étant donné les enjeux environnementaux et économiques autour de l'énergie, l'entreprise a décidé fin 2014 de structurer sa démarche de management de l'énergie, et de la faire certifier ISO 50001. Cette certification permet également d'être en conformité avec les exigences de la Directive européenne sur l'efficacité énergétique.

**Depuis fin 2017 100% du périmètre Eau France est certifié ISO 50001.**

La robustesse et la pertinence du système de management de l'énergie mis en place a ont été saluées par les auditeurs.

### NOS AXES D'ACTION

**Deux usages couvrent plus de 50 % de la consommation énergétique de l'entreprise :**

- **Le pompage, notamment en eau potable**
- **L'aération des process biologiques en assainissement.**

**Plusieurs leviers complémentaires sont mis en œuvre** pour optimiser les consommations d'énergie de ces équipements :

- ✓ **Le pilotage rigoureux** des paramètres influençant significativement la consommation d'énergie, et notamment la concentration en boues dans les bassins biologiques des stations d'épuration ;
- ✓ L'étude, avant la pose ou le renouvellement de pompes de puissance significative, du **dimensionnement optimal** à prévoir en fonction du point de fonctionnement de l'équipement ;
- ✓ L'intégration systématique dans les achats d'équipements énergivores, d'une **analyse de l'efficacité énergétique sur la durée de vie estimée** : la performance énergétique est un critère de choix majeur.

**Par ailleurs, des diagnostics énergétiques** sont réalisés régulièrement pour vérifier que les réglages process sont optimisés, et identifier de nouveaux leviers de diminution des consommations d'énergie.

Les plans d'action associés à cette démarche de management de l'énergie et les résultats obtenus sont revus plusieurs fois par an avec la Direction, pour ajuster si besoin les objectifs ou les moyens.

**Un autre axe important du management de l'énergie concerne la production d'énergie.** Deux cibles majeures sont développées :

- **La production de biogaz en assainissement** avec ré-injection au réseau ou utilisation sur site via par cogénération d'électricité. Ces procédés ont de plus l'avantage de diminuer la quantité de déchets générés par l'épuration.
- **La production d'énergies renouvelables en profitant de la configuration de certains sites :**
  - Panneaux photovoltaïques sur les toitures ou les couvertures d'ouvrages
  - Éoliennes
  - Microcentrales hydroélectriques en utilisant l'énergie potentielle de chute sur les réseaux et ouvrages d'eau potable.

Enfin, un réseau d'experts Energie est en place dans les Régions. Il se réunit régulièrement avec la Direction Technique nationale et les centres d'expertise du groupe, afin de faire bénéficier aux exploitants des dernières nouveautés en matière de performance énergétique (nouveaux équipements, etc.) et des retours d'expérience.

## NOTRE CERTIFICAT ISO 50001



Certificat en cours : 13 Décembre 2021  
Date d'expiration : 13 Décembre 2024  
Numéro de certificat : 10427952  
Première(s) approbation(s) : ISO 50001 - 2 Décembre 2018

# Certificat d'Approbation

Nous certifions que le Système de Management de la société :

## SUEZ Eau France

16 place de l'Iris, 92040 PARIS LA DEFENSE, France

a été approuvé par la société LRQA selon les normes suivantes :

### ISO 50001:2018

Numéro(s) d'approbation : ISO 50001 - 00028378

Ce certificat n'est valable que s'il est accompagné de l'annexe portant le même numéro, et sur laquelle figure la liste des sites correspondant à l'approbation.

Le Système de Management concerne :

Production et distribution d'eau potable 24h/24 ; collecte et traitement des effluents ; travaux et prestations de services en eau potable, eau industrielle et assainissement, irrigation et gestion des milieux naturels, entretien et dépollution de plans d'eau, gestion de réseaux d'irrigation ; prestation d'ingénierie en eau et assainissement ; gestion des services à la clientèle ; gestion du patrimoine ; formation professionnelle pour le développement des compétences ; suivi des appareils étalonnés et contrôle des compteurs d'eau.

Paul Graaf

Area Operations Manager, Europe

Emis par : LRQA France SAS

au nom et pour le compte de : LRQA Limited



LRQA Group Limited, its affiliates and subsidiaries and their respective officers, employees or agents are, individually and collectively, referred to in this clause as LRQA. LRQA assumes no responsibility and shall not be liable to any person for any loss, damage or expense caused by reliance on the information or advice in this document or otherwise provided, unless that person has signed a contract with the relevant LRQA entity for the provision of this information or advice and in that case any responsibility or liability is excluded by the terms and conditions set out in that contract.  
Issued by: LRQA France SAS, Tour Suisse LHM, 1 Boulevard Marquis Villerie Merle Cedex 03, 69443 Lyon, France for and on behalf of: LRQA Limited, 1 Trinity Park, Bickenhill Lane, Birmingham B37 7YS, United Kingdom.



**NOTRE CERTIFICATION ENVIRONNEMENTALE ISO 14001****DN DE NOS METIERS**

La protection de l'environnement fait naturellement partie de nos activités, et depuis toujours, SUEZ œuvre pour assurer la préservation des ressources, prévenir les pollutions du milieu naturel et contribuer à la restauration de la qualité des milieux aquatiques.

Ces dernières années nous amènent toutefois à aborder la thématique de l'environnement de façon beaucoup plus systémique et globale, en interrogeant notre impact sur la biodiversité, notre contribution au changement climatique, ou encore notre capacité d'adaptation et de réponse aux risques naturels, qui se manifestent de plus en plus souvent et avec des intensités qui vont croissant.

Aussi, notre développement s'inscrit aujourd'hui dans l'ère de la transition écologique, qui s'ancre dans tous nos métiers, avec un objectif de transformation progressive et durable de nos pratiques, au-delà de notre contribution naturelle et historique.

**UN SOCLE COMMUN**

**SUEZ Eau France opère dans le cadre d'une certification environnementale ISO 14001 qui couvre l'ensemble des activités sur le territoire français métropolitain.**

**Cette certification nationale garantit :**

- **Des standards d'exploitation de haut niveau et régulièrement enrichis** par l'expérience collective et l'expertise de nos centres de recherche et d'innovation. Ces standards permettent de réduire au minimum les impacts environnementaux liés au socle commun de nos métiers :
  - Surveillance et amélioration du rendement des réseaux d'eau,
  - Maîtrise de la qualité des rejets des stations d'épuration,
  - Minimisation des déversements sur les réseaux de collecte par l'entretien préventif et l'optimisation de la gestion des temps de pluie,
  - Pilotage et optimisation de nos consommations d'énergie, d'eau et de produits chimiques,
  - Maîtrise des nuisances pour les riverains lors de nos interventions,
  - Optimisation de nos déplacements et électrification de notre parc de véhicules,
  - Gestion de nos déchets visant à minimiser leur qualité et maximiser leur valorisation.
- **L'intégration de critères environnementaux et plus largement de critères liés au développement durable dans notre processus d'achat** de fournitures et de prestations : plus qu'une politique, nous développons une vraie stratégie d'achats responsables, assortie des moyens de contrôle du respect de nos exigences (audits de terrain lors des interventions d'entreprises extérieures) ;
- **Un dispositif d'entretien des compétences** des agents d'exploitation intégrant les évolutions techniques de nos métiers ;
- **Un processus de veille réglementaire exhaustif et rigoureux**, qui couvre tout autant les textes publiés que la veille sur les textes en projet. Cela nous permet d'identifier et anticiper les évolutions réglementaires, et de mettre en œuvre les plans d'action pertinents visant à assurer la conformité à la réglementation applicable sur chacun de nos contrats.
- **Une organisation de préparation à la gestion des situations d'urgence et de crise**, intégrant à la fois des exercices d'entraînement, et l'analyse approfondie de toutes les situations réelles à des fins d'apprentissage et d'amélioration. En effet, les catastrophes environnementales majeures résultent souvent de la combinaison de signaux d'alerte ignorés et de situations dégradées mal gérées dans les premiers temps, conduisant à des dommages bien plus importants que ce qu'ils auraient pu être avec les bonnes réactions.

**Notre certification ISO 14001 nationale assure ainsi un haut niveau de performance sur le socle de la gestion des services d'eau et d'assainissement. E EN COMPTE DES ENJEUX LOCAUX**

Une démarche environnementale efficace n'a de sens que si elle prend en compte les spécificités des territoires. Aussi, nos équipes régionales s'attachent à enrichir notre socle commun par des actions adaptées aux enjeux locaux.

Ainsi, tous les sites où nous intervenons sont intégrés dans notre processus d'analyse environnementale afin d'identifier :

- Les enjeux du périmètre en matière de milieux naturels, de biodiversité, de climat, d'énergie, et d'attentes des parties prenantes (notamment les riverains) ;
- Les impacts environnementaux de nos activités sur l'environnement.

**Nous complétons ce diagnostic par une analyse des obligations de conformité applicables aux périmètres où nous intervenons**, que ces obligations résultent de réglementations nationales, locales ou d'exigences contractuelles.

Ceci permet de **confirmer** :

- **les engagements de performance environnementale que nous nous fixons**, avec des objectifs concrets et appropriés aux enjeux de chaque territoire ;
- **le plan d'action qui nous permettra d'atteindre nos objectifs** et minimiser notre impact sur l'environnement ;
- **les indicateurs que nous suivrons lors des revues régulières de notre système** de management, afin de mesurer notre avancement, identifier les opportunités d'amélioration de la performance et ajuster nos actions.



## POUR ALLER PLUS LOIN

A ces certifications nationales, structurantes, peuvent être associés d'autres systèmes de management dans les domaines de la sécurité de la denrée alimentaire (ISO 22000), de la santé sécurité au travail (ISO 45001, MASE) ou d'autres référentiels, en fonction de la demande et du besoin des collectivités pour lesquelles nous travaillons.

Ces démarches sont complètement intégrées à la Démarche Qualité.

## 5.3 Nos actions de communication

### 5.3.1 Nos réponses concrètes au plan d'eau du gouvernement

Lancé en avril 2023, le plan eau du gouvernement comporte 53 mesures qui répondent à 4 enjeux : sobriété des usages, disponibilité de la ressource, qualité de l'eau et gestion des crises liées à la sécheresse sur les territoires. Afin de répondre à ces enjeux majeurs SUEZ apporte aux collectivités et aux citoyens, des solutions résilientes et innovantes pour gérer durablement la ressource en eau.

- **Enjeu 1 : Organiser la sobriété des usages de l'eau pour tous les acteurs**

Le plan eau du gouvernement annonce un objectif de réduction de 10% d'eau prélevée au global d'ici 2030. Pour atteindre cet objectif SUEZ propose une gamme de solutions technologiques après les compteurs d'eau en habitat individuel ou collectif pour limiter les prélèvements. SUEZ a développé toute une gamme de services associés à la télérelève pour les particuliers comme pour les professionnels.

- L'offre de télérelève ON'connect metering permet une gestion très fine et en temps réel de la consommation avec la possibilité d'alerter les consommateurs en cas de surconsommation, souvent synonyme de fuite après compteur.
- Avec ON'connect Coach, les clients particuliers peuvent connaître et maîtriser la consommation d'eau de leur foyer depuis leur espace client.
- Avec ON'connect switch, les gestionnaires de sites (bâtiments municipaux, collèges et lycées, locaux commerciaux ou tertiaires, etc.) peuvent piloter à distance leur alimentation en eau.

Autre solution proposée pour faire évoluer les comportements : des incitations tarifaires. La tarification peut varier en fonction de l'usage de l'eau, de la ressource, de la composition du foyer ou des saisons afin de limiter la consommation lorsque la ressource se fait rare ou que l'activité touristique est plus forte.

- **Enjeu 2 : optimiser la disponibilité de la ressource**

Pour lutter contre le stress hydrique, SUEZ a développé des technologies innovantes afin d'améliorer le rendement des réseaux de distribution d'eau et d'optimiser la performance des forages. Pour détecter et localiser les fuites, SUEZ propose une gamme de solutions qui allie technologies d'inspection et analyse des données pour agir rapidement contre les pertes en eau.

SUEZ accompagne également les collectivités françaises avec des installations de réalimentation des nappes phréatiques ou des installations de réutilisation des eaux usées traitées.

- **Enjeu 3 : préserver la qualité de l'eau et restaurer des écosystèmes sains et fonctionnels**

SUEZ conçoit des systèmes de gestion de l'eau à 360° qui suivent le cycle naturel de l'eau pour mieux la préserver. La potabilisation de l'eau, le traitement des eaux usées et la préservation du milieu naturel sont interconnectés au sein d'une vision globale de la qualité de l'eau. Cette vision permet de mettre en place des solutions adaptées à chaque problématique locale :

- Pour mesurer en temps réel la qualité de l'eau, SUEZ déploie des capteurs tant dans le milieu naturel que dans les usines ou encore sur le réseau de distribution de l'eau potable
- SUEZ propose des solutions, tant en prévention qu'en réaction, pour la protection du littoral et les eaux de baignade.
- SUEZ développe des solutions pour traiter les micropolluants pour rejeter une eau de qualité dans le milieu naturel.

- **Enjeu 4 : Être en capacité de mieux répondre aux crises de sécheresse**

Pour accompagner les collectivités dans la gestion des événements liés à la sécheresse, SUEZ Eau France a 650 agents qui montent l'astreinte chaque jour sur tous les territoires opérés. Dans ces temps d'astreinte, mobilisable 24h/24 et 7j/7, chaque équipe d'astreinte composée de collaborateurs, d'experts issus de différents services allant des services métiers à celui de la communication sont ainsi dans la capacité de couvrir tous les aspects de la crise.

Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20241118-CA-DEL-2024-128-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2024  
Date de réception préfecture : 22/11/2024



# | Annexes



Accusé de réception en préfecture  
091-200017846-20241118-CA-DEL-2024-128-DE  
Date de télétransmission : 22/11/2024  
Date de réception préfecture : 22/11/2024

## 6.1 Annexe 3 : Bilan d'activités réseaux

### Les réparations sur le réseau

Réparations sur le réseau					
Commune	Date	Numéro de rue	Rue	Complément adresse BRT	Nature de l'intervention
ANGERVILLE	23/02/2023	8	RUE JACOB	Angle rue des ecoles	Ouvrage réparé
ANGERVILLE	05/07/2023	0	RUE DE MONTIGNY		Réparation du réseau

### Les opérations de désobstructions des canalisations

Opérations de désobstructions canalisations			
Commune	Date	Adresse	Nombre
ANGERVILLE	17/04/2023	0 _ - place simone veille	1
	26/07/2023	31 ALLEE DES PRAIRIES	1
	31/07/2023	0 ALLEE DES VERGERS	1

### Les opérations de désobstructions des branchements

Opérations de désobstructions branchements			
Commune	Date	Adresse	Nombre
ANGERVILLE	06/02/2023	. RUE DELPECH	1
	31/05/2023	9 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE	1
	14/07/2023	6 BIS RUE DE OUESTREVILLE	1

### Les opérations de désobstructions des avoairs

Opérations de désobstructions avoairs			
Commune	Date	Adresse	Nombre
ANGERVILLE	16/06/2023	4 ALLEE DES VERGERS	1

**Les enquêtes de conformité**

Enquêtes de conformité						
Commune	Date de réalisation	Adresse	Type enquête	Nature	Suivi vente ?	Conformité
ANGERVILLE	04/01/2023	17 B ALLEE DES PRAIRIES	Enquête initiale	Contractuel		
	18/01/2023	30 RUE DE VIENNE	Enquête initiale	Vente		
	18/01/2023	129 RUE NATIONALE	Enquête initiale	Vente		
	25/01/2023	8 RUE MENAULT	Enquête initiale	Vente		
	01/02/2023	9 RUE DE L EGLISE COPROPRIETE D ANGERVILLE	Enquête initiale	Vente		
	01/02/2023	15 RUE DU DOCTEUR BUISSON	Enquête initiale	Vente		
	08/02/2023	2 RUE DE LA RABACHERIE	Enquête initiale	Vente		
	22/02/2023	4 RUE MENAULT	Enquête initiale	Vente		
	22/02/2023	6 RUE MENAULT	Enquête initiale	Vente		
	01/03/2023	8 RUE DE MONTREAU	Enquête initiale	Vente		
	08/03/2023	7 RUE DES ECOLES	Enquête initiale	Vente		
	22/03/2023	6 ALLEE DES PINSONS	Enquête initiale	Vente		
	22/03/2023	32 RUE DE ROME	Enquête initiale	Vente		
	29/03/2023	9 B AVENUE D ORLEANS	Enquête initiale	Vente		
	29/03/2023	8 ALLEE DES FAUVETTES	Enquête initiale	Vente		
	29/03/2023	2 RUE DE L EGLISE	Enquête initiale	Vente		
	05/04/2023	10 ROUTE DE MEREVILLE	Enquête initiale	Vente		
	05/04/2023	19 RUE DE DOURDAN	Enquête initiale	Vente		
	12/04/2023	16 RUE DE LISBONNE	Enquête initiale	Vente		
	12/04/2023	9 RUE DE VIENNE	Enquête initiale	Vente		
	12/04/2023	8 ALLEE DES FAUVETTES	Contre-visite	Vente		
	26/04/2023	3 PASSAGE DU CYGNE	Enquête initiale	Vente		
	26/04/2023	9 RUE DE LA PLAINE DOMMERVILLE	Enquête initiale	Vente		
	03/05/2023	4 RUE ROUSSEAU	Enquête initiale	Vente		
	10/05/2023	13 ROUTE DE MEREVILLE	Enquête initiale	Vente		
	17/05/2023	39 RUE NATIONALE	Enquête initiale	Vente		
	23/05/2023	7 RUE DES EPIS	Enquête initiale	Vente		
	31/05/2023	24 RUE DE MADRID	Enquête initiale	Vente		
	07/06/2023	1 PASSAGE DU COULON	Enquête initiale	Vente		
	07/06/2023	21 RUE DU STADE	Enquête initiale	Vente		
	14/06/2023	5 ROUTE D INTREVILLE	Enquête initiale	Vente		
	14/06/2023	8 RUE DES ECOLES	Enquête initiale	Vente		

Enquêtes de conformité						
Commune	Date de réalisation	Adresse	Type enquête	Nature	Suivi vente ?	Conformité
	21/06/2023	8 HAM OUESTREVILLE PLACE	Enquête initiale	Vente		
	21/06/2023	16 ROUTE DE MEREVILLE	Enquête initiale	Vente		
	28/06/2023	12 RUE DE OUESTREVILLE	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	28/06/2023	16 RUE DE MONTREAU	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	05/07/2023	36 RUE NATIONALE	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	05/07/2023	11 AVENUE DE L EUROPE	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	12/07/2023	15 RUE DU STADE	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	12/07/2023	13 RUE DE ROUVRAY	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	19/07/2023	8 RUE ROUSSEAU	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	09/08/2023	14 ALLEE DES FAUVETTES	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	30/08/2023	8 RUE DE LA GARE 910161	Enquête initiale	Vente		
	30/08/2023	27 RUE NATIONALE	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	20/09/2023	48 RUE DE LA PLAINE	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	20/09/2023	9 AVENUE DE L EUROPE	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	27/09/2023	10 B RUE NATIONALE	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	04/10/2023	13 AVENUE FERNAND BREGE	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	04/10/2023	8 RUE DE LA CHAPELLE	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	11/10/2023	6 RUE DE VIENNE	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	18/10/2023	25 RUE DE VIENNE	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	08/11/2023	44 RUE DE BRUXELLES	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	08/11/2023	25 RUE DE DOURDAN	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	15/11/2023	4 IMPASSE DU MUGUET	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	16/11/2023	27 RUE DE VIENNE	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	22/11/2023	5 AVENUE DES MARRONNIERS	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	22/11/2023	28 RUE DE ROME	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	22/11/2023	31 RUE ROUSSEAU	Enquête initiale	Vente		CONFORME
	29/11/2023	9 AVENUE PAUL PLE PLE	Enquête initiale	Vente		

### Les interventions en astreinte

Interventions en astreinte						
Commune	Date de réalisation	Date de demande	Rue	Complément adresse BRT	Libellé Intervention	Nature de l'intervention
ANGERVILLE	14/07/2023	14/07/2023	RUE DE OUESTREVILLE		branchement assainissement déboucher	Intervention en astreinte

